

LIVRET PÉDAGOGIQUE  
DE L'ÉTUDIANT

# LETTRES



Licence 2 & 3

---

2018-2019

## SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ</b> .....	<b>3</b>
L'équipe de direction .....	3
Scolarité et examens .....	3
Relations internationales .....	3
Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) .....	3
Départements de la faculté .....	4
<b>PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DE LETTRES</b> .....	<b>5</b>
Direction .....	5
Secrétariat du département de Lettres .....	5
Liste des enseignants de lettres .....	5
Répartition de responsabilités pédagogiques .....	6
Recommandations pour les nouveaux étudiants .....	7
<b>ORGANISATION DES ÉTUDES</b> .....	<b>9</b>
Inscriptions en 2 temps .....	9
Les examens .....	9
Principes généraux .....	10
Attention au plagiat ! .....	11
<b>DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS</b> .....	<b>12</b>
Tableau récapitulatif par semestre .....	13
L2-L3 Récapitulatif des enseignements .....	17
Licence 2 Semestre 3 .....	18
Licence 2 Semestre 4 .....	25
Licence 3 Semestre 5 .....	32
Licence 3 Semestre 6 .....	40
TICE .....	50
LANSAD .....	51
Choix des options faculté et transversales .....	52
Parcours SIC .....	53
Parcours 1er degré .....	54
Parcours 2nd degré .....	56
Double licence .....	57
<b>CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b> .....	<b>59</b>
Explication des types de résultats .....	62
Règles de progression des études et d'obtention des diplômes de Licence .....	63
Textes officiels régissant les épreuves de contrôle des connaissances .....	64
<b>SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE</b> .....	<b>67</b>
<b>VOCABULAIRE EN USAGE</b> .....	<b>69</b>
<b>SÉJOUR À L'ÉTRANGER</b> .....	<b>71</b>

## PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

### L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Doyen : Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE.

Vice-doyens :

Myriam BARON (moyens) – [myriam.baron@u-pec.fr](mailto:myriam.baron@u-pec.fr)

Jean-Marc LEBLANC (pédagogie) – [jean-marc.leblanc@u-pec.fr](mailto:jean-marc.leblanc@u-pec.fr)

Fabienne MOINE (recherche) – [fabienne.moine@u-pec.fr](mailto:fabienne.moine@u-pec.fr)

Karine CHAMBEFORT (relations internationales) – [karine.chambefort@u-pec.fr](mailto:karine.chambefort@u-pec.fr)

Responsable administrative : Karine BELLANCE

[ra-llsh@u-pec.fr](mailto:ra-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 11 92

Secrétaire de direction : [sec.direction-llsh@u-pec.fr](mailto:sec.direction-llsh@u-pec.fr)

01 45 17 11 32

### SCOLARITÉ ET EXAMENS

Accueil

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i2 107

[scola-llsh@u-pec.fr](mailto:scola-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 11 79

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h30.

Le jeudi de 9h30 à 15h en continu.

Les étudiants pourront y trouver les :

- pochettes d'inscription administrative,
- attestations de réussite,
- certificats de scolarité,
- certificats d'assiduité,
- formulaires de demande d'équivalences internes à la Faculté,
- relevés de notes,
- informations concernant les résultats d'examens et les sessions de rattrapage.

### RELATIONS INTERNATIONALES

Dans le cadre d'accords de partenariat avec des universités étrangères, vous pouvez réaliser une partie de votre cursus à l'étranger en validant des crédits ECTS suivant le contrat d'études arrêté avant votre départ.

Contact : Vincent RONACH

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i3 102

[international-llsh@u-pec.fr](mailto:international-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 66 86

### BUREAU D'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE (BAIP)

Sa mission est d'informer et d'orienter les étudiants dans leur recherche de stage ou d'un premier emploi. Il est chargé de diffuser des offres de stages et d'emplois et accompagne les étudiants dans la signature des conventions. Il entretient des relations avec les acteurs socio-économiques et institutionnels de la région et développe des partenariats.

Contact : Nicolas BILET

Site Campus centre - bât. i, 1er étage, bureau i2 108

[baip-llsh@u-pec.fr](mailto:baip-llsh@u-pec.fr) - 01 45 17 70 53

## DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ

Selon la licence dans laquelle il est inscrit, chaque étudiant est rattaché à un département dirigé par une directrice ou un directeur et disposant d'un secrétariat pédagogique qu'il est possible de venir consulter pour tout renseignement. De nombreuses informations figurent sur les tableaux d'affichage de ces secrétariats et sur le site internet de la Faculté :

[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr) > Faculté lettres, langues et sciences humaines

### LES DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS

Département d'allemand  
Sylvie TOSKER-ANGOT  
[angot@u-pec.fr](mailto:angot@u-pec.fr)

Département d'anglais  
Elisabeth VIALLE  
[elisabeth.vialle@u-pec.fr](mailto:elisabeth.vialle@u-pec.fr)  
Lucie GOURNAY  
[lucie.gournay@u-pec.fr](mailto:lucie.gournay@u-pec.fr)

Département de communication  
Benjamin FERRON  
[benjamin.ferron@u-pec.fr](mailto:benjamin.ferron@u-pec.fr)

Département de géographie  
Serge LHOMME  
[serge.lhomme@u-pec.fr](mailto:serge.lhomme@u-pec.fr)

Département d'histoire  
Jacques PAVIOT  
[paviot@u-pec.fr](mailto:paviot@u-pec.fr)

Département de langues romanes  
Séverine GRELOIS  
[grelois@u-pec.fr](mailto:grelois@u-pec.fr)  
Sergio DELGADO  
[sergio.delgado@u-pec.fr](mailto:sergio.delgado@u-pec.fr)

Département de lettres  
Yolaine PARISOT  
[yolaine.parisot@u-pec.fr](mailto:yolaine.parisot@u-pec.fr)

Département de philosophie  
Roberto POMA  
[poma@u-pec.fr](mailto:poma@u-pec.fr)

Département de langues étrangères appliquées – site de Créteil  
Nadia DUCHENE  
[nadia.duchene@u-pec.fr](mailto:nadia.duchene@u-pec.fr)  
Elizabeth FAVIER  
[elizabeth.favier@u-pec.fr](mailto:elizabeth.favier@u-pec.fr)

Département de langues étrangères appliquées – site de Sénart  
Jacqueline LANDI  
[jacqueline.landi@u-pec.fr](mailto:jacqueline.landi@u-pec.fr)

## PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DE LETTRES

### DIRECTION

Mme Yolaine PARISOT – [yolaine.parisot@u-pec.fr](mailto:yolaine.parisot@u-pec.fr)

### SECRETARIAT DU DÉPARTEMENT DES LETTRES :

Secrétaire : Philippe POITIERS, bureau 110, bât. i2 – 1er étage 01.45.17.11.41

[sec.lettres-llsh@u-pec.fr](mailto:sec.lettres-llsh@u-pec.fr)

Jours et heures d'ouverture du secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 13h45 à 17h00.

### Rôle du Secrétariat du département

- accueil des étudiants pour les inscriptions dans les groupes de travaux dirigés
- les emplois du temps
- les rendez-vous avec les enseignants
- le cahier des réclamations
- interface entre étudiants et enseignants

### LISTE DES ENSEIGNANTS DE LETTRES

M. Pierre BALMOND, contractuel doctoral, langues et littératures anciennes, bureau I1 330

Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Professeur de Langue et Littérature médiévales, bureau I1 336

M. Régis CARUSO, Chargé de cours en grec, bureau I1 330

Mme Blandine CUNY-LE CALLET, Maître de conférences en langue et littérature latines, bureau I1 342

Mme Rossana DE ANGELIS, Maître de conférences en linguistique, bureau I1 328

Mme Sylvie DUCAS, Professeur de littérature des XXe et XXIe siècles, bureau I1 330

M. Vincent FERRÉ, Professeur de littérature générale et comparée, bureau I1 332

Mme Claire FOURQUET-GRACIEUX, Maître de conférences en stylistique du français moderne, bureau I1 340

M. Bernard GENDREL, Maître de conférences en littérature du XIXe siècle, bureau I1 330

M. Jean de GUARDIA, Maître de conférences en littérature du XVIIe siècle, bureau I1 338

Mme Marie-Madeleine HUCHET, Maître de conférences en langue et littérature du Moyen Âge, bureau I1 336

Mme Mireille LABOURET, Professeur de littérature du XIXe siècle, bureau I1 330

M. Baptiste LAÏD, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, langue et littérature du Moyen Âge, bureau I1 330

M. Jean- Marc LEBLANC, Maître de conférences en linguistique, bureau I1 336

M. Nicolas LE CADET, Maître de conférences de littérature du XVIe siècle, bureau I1 338

Mme Elisabeth LE CORRE, Maître de conférences en littérature XIXe et XXe siècles, bureau I1 338

Mme Émilie NÉE, Maître de conférences en linguistique, bureau I1 328

Mme Yolaine PARISOT, Professeur de littératures francophones et comparées, bureau I3 303

M. Eric PELLET, PRAG de linguistique, bureau I1 340

M. Laurent PERRIN, Professeur de linguistique, bureau I1 340

M. Bruno PETEY-GIRARD, Professeur de littérature du XVIe siècle, bureau 108 AEI (bât. T)

Mme Marie Emmanuelle PLAGNOL, Professeur de littérature XVIIIe siècle, bureau I1 328

Mme Julitte STIQUI, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche, littérature générale et comparée, bureau I1 332

Mme Thanh-Vân TON THAT, Professeur de littérature comparée et francophone, bureau I3 303

## RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES

### CURSUS LICENCE LETTRES MODERNES

Jean DE GUARDIA : responsable pédagogique du L1.

Blandine CUNY-LE CALLET : Coordination des examens et responsable pédagogique du L2.

Bernard GENDREL : responsable pédagogique du L3.

Rossana DE ANGELIS et Marie PERES LEBLANC: responsables du parcours « Médiation culturelle ».

Sylvie DUCAS : responsable, pour ce qui concerne la partie « Lettres », du parcours « Professeur des Ecoles ».

Jean Marc LEBLANC : responsable du parcours « Rédaction professionnelle et communication multimédia ».

Vincent FERRÉ, Marie-Madeleine HUCHET, Eric PELLET, Thanh-Vân TON THAT : relations internationales (ERASMUS et AIU).

### CURSUS MASTER

- Mireille LABOURET : responsable pédagogique du Master Lettres mention « Littératures, Discours, Francophonies » (M1 et M2),

- Émilie NÉE : coresponsable pédagogique du parcours « Métiers de la rédaction-traduction » (M2) du Master mention « Littérature, Discours, Francophonies »

### PRÉPARATION AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT

- Mireille LABOURET : coordination de l'agrégation interne de lettres modernes

- Claire FOURQUET-GRACIEUX : responsable pédagogique du Master MEEF (CAPES lettres modernes)

### ÉCOLE DOCTORALE :

Marie-Emmanuelle PLAGNOL : direction de l'École Doctorale « Cultures et Sociétés »

Co-direction : Jean-Paul ROCCHI

### DIRECTION DU LIS (équipe de recherche « Lettres, Idées, Savoir », EA 4395) :

Vincent FERRÉ et Pascal SÉVÉRAC

## RECOMMANDATIONS POUR LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

En attendant la rentrée universitaire, les étudiants sont priés :

1°) de réviser leurs connaissances de grammaire (éventuellement avec le manuel du secondaire auquel ils étaient habitués)

2°) de lire les ouvrages indiqués pour le programme de littérature (voir page suivante).

Les étudiants désirant communiquer avec les enseignants peuvent le faire directement par courrier ou par l'intermédiaire du délégué de filière de l'année de licence. Dans le premier cas :

- la feuille doit être convenable

- l'écriture et la présentation doivent être soignées

- la lettre doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée au nom et à l'adresse de l'étudiant et déposée dans le casier de l'enseignant dans la salle des professeurs (1er étage, bât I).

### LISTE INDICATIVE ET MINIMALE DES OUVRAGES QUI DOIVENT AVOIR ÉTÉ LUS ET ASSIMILÉS PAR LES ÉTUDIANTS QUI S'INSCRIVENT POUR UN CURSUS EN LETTRES MODERNES

La Bible, au moins « La Genèse »

Homère, *Illiade* + *L'Odyssee*

Sophocle, *Antigone*

Virgile, *l'Enéide*

*Contes des Mille et une nuits*

*Contes de Perrault*

*Contes de Grimm*

*Contes d'Andersen*

Extraits de *Tristan et Iseut*

- de la légende arthurienne (romans de Chrétien de Troyes et continuateurs)

- du *Roman de Renart*

- de *Gargantua + Pantagruel* de Rabelais

- des *Amours* de Ronsard et des *Regrets* de Du Bellay

- des *Essais* de Montaigne

Molière, 6 pièces (dont *Tartuffe*, *Dom Juan*, *Les Femmes savantes*)

Corneille, au moins *Le Cid*, *Horace* et *Cinna*

Racine, au moins *Phèdre*, *Andromaque*, *Athalie*

La Fontaine, bien connaître au moins 20 fables

La Bruyère, *Caractères* (même des extraits)

Madame de La Fayette, *La Princesse de Clèves*

Abbé Prévost, *Manon Lescaut*

Voltaire, *Candide* + *L'Ingénu* + *Zadig*

Montesquieu, *Lettres Persanes*

Diderot, *Jacques le Fataliste et son maître*

Rousseau, *La Nouvelle Héloïse* + 1er Livre des *Confessions*

Laclos, *Les Liaisons dangereuses*

Marivaux, *Le Jeu de l'Amour et du Hasard* + *Les Fausses Confidences*

Balzac, au moins 4 romans

(ex. : *Le Père Goriot*, *Eugénie Grandet*, *Le Lys dans la Vallée*, *Une Ténébreuse Affaire*)

Stendhal, au moins *Le Rouge et le Noir* + *La Chartreuse de Parme*

Victor Hugo, au moins un roman + 20 poèmes + une pièce

Musset, *Lorenzaccio* + *On ne badine pas avec l'amour*

Baudelaire, *Les Fleurs du Mal*

Flaubert, *Madame Bovary* + *Salammbô* + *Bouvard et Pécuchet*

Maupassant, au moins une dizaine de nouvelles

Zola, au moins *L'Assommoir* + *Germinal*  
Alain-Fournier, *Le Grand Meaulnes*

Apollinaire, au moins *Alcools*  
Proust, au moins *Un amour de Swann*  
Colette, au moins un ouvrage  
Giraudoux, au moins *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*  
Claudel, au moins *Le Partage de midi*  
Anouilh, au moins *Antigone*  
Sartre, au moins *Les Mots* + *Huis clos*  
Giono, *Le Hussard sur le toit*  
Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*  
Claude Simon, *La Route des Flandres*

Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*  
Léopold Sédar Senghor, *Chants d'ombre*  
Kateb Yacine, *Nedjma*

#### Littérature étrangère

Cervantes, *Don Quichotte*  
Shakespeare, *Roméo et Juliette* ; *Hamlet* ; *Le Songe d'une nuit d'été* ; *Macbeth*...  
Defoe, *Robinson Crusoe*  
Goethe, *Faust*, *Les Souffrances du jeune Werther*  
Hoffmann, *L'Homme au sable* ; *le Conseiller Krespel*  
Tchékhov, *Les trois soeurs*, *La Steppe*  
Tolstoï, *Anna Karénine*  
Wilde, *Le Portrait de Dorian Gray*  
Joyce, *Portrait de l'artiste en jeune homme*  
Brecht, *L'Opéra de quat' sous*  
Kafka, *Le Procès* ; *le Château*  
Faulkner, *Sanctuaire*  
Carpentier, *Le Siècle des Lumières*.

## ORGANISATION DES ÉTUDES

---

### INSCRIPTIONS EN DEUX TEMPS

#### 1er temps : inscriptions administratives

Sur le site de l'UPEC ([www.u-pec.fr/](http://www.u-pec.fr/)) ou auprès de la scolarité de la Faculté pour retirer une pochette d'inscription.

Une fois vos droits d'inscription payés, vous récupérez votre carte d'étudiant auprès du SIOE.  
**C'est ce qui confère le statut d'étudiant de l'UPEC.**

**2ème temps : inscriptions pédagogiques, dans les cours magistraux et groupes de TD**  
Ces inscriptions permettent d'élaborer son choix de parcours, d'options, de régime de contrôle des connaissances, l'emploi du temps.

Si vous ne vous présentez pas à ces inscriptions en temps et en heure, vous risquez de ne pas trouver de place dans certains groupes car le nombre de places dans les groupes est limité.

**Toutes les informations concernant les inscriptions dans les groupes de TD et au service des examens sont affichées par les secrétariats des départements et sur le site Internet de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>**

### LES EXAMENS

A chaque fin de semestre, les calendriers d'examens seront disponibles sur le site web de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lettres-sh.u-pec.fr/> > Scolarité > Examens

## PRINCIPES GENERAUX

I - L'organisation des enseignements de la Licence dans les domaines des Arts, lettres et langues et des Sciences humaines et sociales est régie par les arrêtés des 9 et 30 avril 1997 (respectivement J.O. du 15 avril et du 4 mai 1997) et le décret du 1er août 2011. Ces documents sont disponibles pour consultation sur le site de la Faculté.

### Parmi les dispositions principales :

- Les études conduisant à la licence sont organisées sur une durée de trois ans. Chaque année se décompose en deux semestres d'enseignement (au total six semestres).
- Les semestres sont organisés sous forme d'unités d'enseignement (U.E.) capitalisables.
- Les UE peuvent être composées de plusieurs ECUE (Elément constitutif d'unité d'enseignement).
- Les ECTS (European Credit Transfer System)

Dans le cadre européen, pour le développement de la coopération universitaire et de la mobilité, tous les enseignements sont validés sous forme d'ECTS :

- > Un semestre de licence = 30 ECTS
- > Une année de licence = 60 ECTS
- > La licence complète = 180 ECTS

II - Les enseignements : tableau descriptif à consulter dans la partie « organisation des enseignements » de ce livret.

- **Fondamentaux** : sont suivis à l'intérieur du département de la mention de licence.
- **Transversaux** : Lansad (langues pour spécialistes d'autres disciplines), Tice (en L1 et L2), Blocs2 (en en L1, initiation aux études en LLSH).

### III - Équivalences

Les étudiants ayant suivi des études universitaires avant leur inscription à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines, peuvent déposer une demande de validation de leurs acquis universitaires par équivalence interne à l'UFR LLSH.

Plus d'informations : campus centre, bâtiment i2, bureau 107.

### IV - Modalités de réorientation

En licence 1, à l'issue de chaque semestre, une réorientation est possible sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique du parcours d'accueil, à qui incombe en particulier, de fixer les modalités de validation dans le nouveau cursus des UE ou ECUE validés dans l'ancien.

A l'issue du S1, la demande de réorientation devra être déposée via l'application E-campus. La date limite de dépôt des demandes de réorientation sera connue à la fin du 1er semestre.

A l'issue du S2, en fin d'année, la demande de réorientation doit passer par Parcoursup.

## ATTENTION AU PLAGIAT !

**Vos enseignants sont très vigilants vis-à-vis du plagiat : sous forme orale, lors d'un exposé, sous forme écrite, pour un devoir à la maison, voire en DST de contrôle continu et/ou en partiel lors des examens finaux. Le plagiat compromet vos chances de réussite.**

**Le plagiat est inadmissible, quel que soit le niveau du cursus.**

Les études universitaires obéissent à des règles déontologiques : respect de la propriété intellectuelle (voir l'article L335-2 ; lien ci-dessous\*) et honnêteté. Il est essentiel de consulter des ouvrages critiques mais leur utilisation doit s'exercer selon des règles précises.

Voici en résumé **quelques rappels utiles** :

- Pour les travaux rendus dans le cadre du contrôle continu, **tout emprunt d'idées doit être clairement signalé par l'étudiant, qu'il s'agisse d'un ouvrage critique** (sous forme de livre) **ou d'un site internet**, quel qu'il soit (y compris Wikipedia). Pour un ouvrage, les références (auteur, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, date et page/s de la citation ou des citations) devront être indiquées explicitement. Il en va de même pour tout emprunt sur internet qui devra mentionner le nom et l'adresse du site consulté (son auteur le cas échéant) et la date de consultation.

- **Toute citation (même une seule phrase, voire seulement quelques mots) doit être clairement indiquée par des guillemets**, et accompagnée d'une référence précise (entre parenthèses, ou mieux encore dans une note de bas de page) à l'auteur, à l'ouvrage, au site, selon les cas (Voir ci-dessus).

- **Même reformulée, une citation doit être clairement signalée par l'étudiant qui montrera qu'il s'agit d'un emprunt** dans les conditions évoquées ci-dessus. **Depuis 2009, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines dispose d'un logiciel anti-plagiat. Tout travail plagié entraînera la note de 0/20, et une procédure disciplinaire.**

\*[www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414)

## DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

### La qualité de l'expression française

Quelle que soit la discipline choisie par l'étudiant, la **qualité de l'expression française** constitue une condition nécessaire à la réussite des études dans une Faculté des Lettres, Langues et Sciences humaines - et même au-delà. En effet, la recherche de stage et d'emploi ainsi que l'exercice de tout métier demandent cette maîtrise linguistique.

L'expression française fait l'objet d'un cours spécifique pendant toute la L1. Afin d'assurer la continuité pédagogique de cet enseignement, la **correction de l'orthographe et de la grammaire (syntaxe, ponctuation, etc.)** sera prise en compte dans l'évaluation de tous les travaux écrits réalisés à la maison et à l'université. Les fautes relevées feront l'objet d'un barème intégré à la note globale de la copie : l'enseignant pourra enlever de **1 à 3 points (/20)** en fonction du nombre de fautes commises par double page.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR SEMESTRE

### Semestre 3

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE09</b>		<b>Littératures</b>	<b>15</b>
ECUE1	1h30+1h30	Littérature française : genres littéraires et courants esthétiques (XIX e et XXe siècles)	3
ECUE2	1h30+1h30	Littérature française : étude de textes (XIX e et Xxe siècles)	3
ECUE3	1h	Etudes francophones	2
ECUE4	1h+1h	Stylistique du vers	3
ECUE5	2h	Dissertation générale	2
ECUE6	1h30	Lectures croisées	2
<b>UE10</b>		<b>Outils linguistiques</b>	<b>9</b>
ECUE1	1h30+1h30	Linguistique du français moderne	3
ECUE2A	1h30	Culture latine 2	3
ECUE2B	1h30	Latin initiation 2	3
ECUE3	1h30	Langue et civilisation médiévales	3
<b>UE11</b>		<b>Langue vivante</b>	<b>3</b>
ECUE	1h30	Langue vivante	3
<b>UE12</b>		<b>Option faculté</b>	<b>3</b>
ECUE1	1h30	Option Faculté	3
		<b>Total</b>	<b>30</b>

## Semestre 4

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE13</b>		<b>Littératures</b>	<b>15</b>
ECUE1	1h30+1h30	Littérature française: genres littéraires et courants esthétiques (Moyen Age- XVIe siècle)	4
ECUE2	1h30+1h30	Littérature française: étude de textes (Moyen-Âge- XVIe siècle)	4
ECUE3	1h	Etudes francophones	2
ECUE4	1h	Introduction à la littérature comparée	2
ECUE5	1h+1h30	Stylistique de la prose	3
<b>UE14</b>		<b>Outils linguistiques</b>	<b>6</b>
ECUE1	1h30+1h30	Linguistique du français moderne	2
ECUE2A	1h30	Culture latine 2	1
ECUE2B	1h30	Latin initiation 2	1
ECUE3	1h	Littérature latine	1
ECUE4	1h30	Langue et civilisation médiévales	2
<b>UE15</b>		<b>Langues et Culture générale</b>	<b>9</b>
ECUE1	1h30	Langue vivante	3
ECUE2	1h30	Option Faculté	3
ECUE3	2h	Informatique appliquée	3
		<b>Total</b>	<b>30</b>

## Semestre 5

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE16</b>		<b>Littératures française et comparée</b>	<b>10</b>
ECUE1	3h	Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : Moyen Age, XVIe siècle, XVIIe siècle)	3
ECUE2	3h	Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : XVIIIe siècle, XIXe siècle, XXe siècle)	3
ECUE3	1h30	Littérature comparée	2
ECUE4	1h30	Etudes francophones	2
<b>UE17</b>		<b>Outils linguistiques et méthodologiques</b>	<b>8</b>
ECUE1	1h30	Linguistique	2
ECUE2	1h30	Stylistique	3
ECUE3	2h	Dissertation générale	3
<b>UE18</b>		<b>Langues et civilisations</b>	<b>9</b>
ECUE1A	1h30	Culture latine 3	2
ECUE1B	1h30	Latin initiation 3	2
ECUE2	1h30	Langue et civilisation médiévales	2
ECUE3	1h30	Histoire phonique et graphique du français	2
ECUE4	1h30	Langue vivante	3
<b>UE19</b>		<b>Culture générale</b>	<b>3</b>
ECUE1A	1h30	Option Transversale	3
ECUE1B	1h30	Culture littéraire (parcours 2nd degré)	3
ECUE1C	3h	Cours de sciences à la Faculté des Sciences (parcours 1er degré)	3
		<b>Total</b>	<b>30</b>



## Semestre 6

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
<b>UE20</b>		<b>Littératures française et comparée</b>	<b>10</b>
ECUE1	3h	Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : Moyen Age, XVIe siècle, XVIIe siècle)	3
ECUE2	3h	Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : XVIIIe siècle, XIXe siècle, XXe siècle)	3
ECUE3	1h30	Littérature comparée	2
ECUE4	1h30	Etudes francophones	2
<b>UE21</b>		<b>Outils linguistiques et méthodologiques</b>	<b>5</b>
ECUE1	1h30	Linguistique	3
ECUE2	1h30	Stylistique	2
<b>UE22</b>		<b>Langues et civilisations</b>	<b>9</b>
ECUE1A	1h30	Culture latine 3	2
ECUE1B	1h30	Latin initiation 3	2
ECUE2	1h30	Langue et civilisation médiévales	2
ECUE3	1h30	Histoire phonique et graphique du français	2
ECUE4	1h30	Langue vivante	3
<b>UE23</b>		<b>Culture générale</b>	<b>6</b>
ECUE1	1h30	Option Faculté	3
ECUE2	1h30	Option Transversale	3
<b>UE23B</b>		<b>Culture générale (parcours 1er degré)</b>	<b>6</b>
ECUE1	3h	Option Faculté = cours de sciences à la Faculté des Sciences	3
ECUE2	1h30	IP = préprofessionnalisation : stage en école primaire	3
<b>UE23C</b>		<b>Culture générale (parcours 2nd degré)</b>	<b>6</b>
ECUE1	1h30	Option Faculté	3
ECUE2	1h30	IP : stage en établissement scolaire	3
<b>UE24</b>		<b>Stage optionnel</b>	
ECUE		Stage optionnel	
		<b>Total</b>	<b>30</b>

## L2-L3 RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS (LETTRES)

L2 S3

ECUE2A ou 2B au choix: Culture latine 2 ou Latin initiation 2

L2 S4

ECUE2A ou 2B au choix : Culture latine 2 ou Latin initiation 2

L3 S5

ECUE1A ou 1B au choix : Culture latine 3 ou Latin initiation 3

L3 S6

ECUE1A ou 1B au choix : Culture latine 3 ou Latin initiation 3

# SEMESTRE 3

## UE09 – LITTÉRATURES

### ECUE1 - LITTÉRATURE FRANÇAISE : GENRES LITTÉRAIRES ET COURANTS ESTHÉTIQUES (XIX E ET XXE SIÈCLES)

**Enseignant(s) :** THANH-VAN TON-THAT, MIREILLE LABOURET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30+1h30

**Programme :**

**Programme (XIXe siècle) : Panorama de la littérature française au XIXe siècle**

Lire également dans La Littérature française : dynamique et histoire II, sous la direction de J.-Y. Tadié, (Folio essais 2007), la partie consacrée au XIXe siècle, par Fr. Mélonio, B. Marchal et J. Noiray, p. 297-541.

Conserver et relire l'anthologie de textes du XIXe siècle utilisée au lycée.

Lectures obligatoires :

Balzac, Illusions perdues.

Hugo, Préface de Cromwell

Baudelaire, Les Fleurs du Mal.

**Programme (XXe siècle) : Panorama de la littérature française au XXe siècle**

Ouvrage conseillé : H. Mitterrand, La littérature française du XXe siècle, Nathan, 1996

Programme :

- Jean Giraudoux, Ondine.

- Apollinaire, Alcools.

- Marcel Proust, La Prisonnière.

Modalités de contrôle des connaissances UE09 Littératures, ECUE1 Littérature française : genres littéraires et courants esthétiques (XIX e et XXe siècles)		
1ère session	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Contrôle terminal écrit (régime général et dérogatoire):** 2h (XIXe)+ 2h (XXe)

**2eme session :** Un oral (tirage au sort du siècle à l'intérieur d'une période)

### ECUE2 - LITTÉRATURE FRANÇAISE : ÉTUDE DE TEXTES (XIX E ET XXE SIÈCLES)

**Enseignant(s) :** BERNARD GENDREL, SYLVIE DUCAS,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30+1h30

**Programme :**

**Littérature du XIXe siècle (M. Gendrel)**

Programme : Les Contemplations de Victor Hugo.

Chef-d'œuvre poétique de Victor Hugo, le recueil des Contemplations se présente, dès la 'Préface', comme les 'Mémoires d'une âme', tout à la fois 'miroir' de l'auteur et de son lecteur.

À travers ce monument de la littérature française, nous reviendrons non seulement sur la

révolution lyrique opérée par le romantisme, mais aussi sur les problématiques propres à l'œuvre hugolienne.

Lire l'ouvrage avant le premier cours.

Édition : Victor Hugo, Les Contemplations, éd. L. Charles-Wurtz, Livre de poche classique, 2002.

**Littérature du XXe siècle (Mme Ducas)**

Volume horaire hebdomadaire : 1h30 TD

Programme: Le cours consistera en l'analyse d'écritures narratives parmi les plus remarquables de la littérature française contemporaine. Contre les préjugés d'une littérature française nombriliste et ennuyeuse, à la remorque d'une littérature anglo-saxonne vouée aux best-sellers et à la fabrique du roman, il s'agira de s'interroger sur les formes contemporaines du genre le plus codifié qui soit : l'autobiographie et ses évolutions autofictionnelles. Ces fictions de soi seront étudiées à partir des lignages et héritages littéraires qui travaillent les écritures du (très) contemporain et reconfigurent le genre depuis la matrice première des Confessions de Rousseau.

**Lectures conseillées**

- Jean-Paul Sartre, Les Mots / Simone de Beauvoir, Mémoires d'une jeune fille rangée

- Georges Perec, W ou Le souvenir d'enfance

- Nathalie Sarraute, Enfance

- Michel Leiris, L'Âge d'homme

- Annie Ernaux, L'Événement, Mémoire de fille

- Hervé Guibert, À l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie

- Pierre Michon, Les Vies minuscules

- Jean Rouaud, Les Champs d'honneur

- Chloé Delaume, Les Mouffettes d'Atropos, Le Cri du sablier

Une bibliographie sera distribuée au premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE09 Littératures, ECUE2 Littérature française : étude de textes (XIX e et XXe siècles)		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 75% écrit et 25% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 75% et épreuve orale : 25 (dates à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

### ECUE3 - ETUDES FRANCOPHONES

**Enseignant(s) :** YOLAINE PARISOT,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h

**Programme :**

**Introduction aux littératures francophones : de l'invention de soi aux mises en scène de l'écrivain-monde**

Du mouvement de la Négritude des années 1930 au manifeste 'Pour une littérature-monde en français' (2007), le cours proposera un parcours des littératures francophones, entre 'anti-poème', 'roman du je' et fiction d'auteur, de l'invention de soi en contexte colonial aux mises en scène de l'écrivain rejoignant une littérature main stream. Le corpus retenu mettra en relation l'écriture de soi et l'intermédialité avec les arts visuels.

Œuvres étudiées

Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Présence africaine, 2000 [1956, 1983].

Ananda Devi, *Indian Tango*, Gallimard, coll. Folio, 2007.

Dany Laferrière, *L'Énigme du retour*, Livre de Poche, 2011 [2009].

Modalités de contrôle des connaissances UE09 Littératures, ECUE3 Etudes francophones		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : un commentaire composé (devoir maison) et un écrit d'1h en 13e semaine  
**Régime dérogatoire** : un écrit d'1h en 13e semaine  
**2ème session** : un écrit d'1h.

## ECUE4 - STYLISTIQUE DU VERS

**Enseignant(s)** : CLAIRE FOURQUET-GRACIEUX,  
**Volume horaire hebdomadaire** : 1h+1h

### Programme :

**Familiarisation avec la métrique et l'unité poétique, tournée vers l'analyse stylistique d'extraits choisis (XVIe-XXe siècles)**, avec en fil rouge l'étude de fables de La Fontaine.

Programme : Jean de La Fontaine, Fables; Arthur Rimbaud, Poésies. Une saison en enfer. Illuminations.

### Bibliographie minimale

Michèle Aquien, La Versification (PUF, « Que sais-je ? ») et La versification appliquée aux textes (Nathan, 128)

Jean-Michel Gouvard, La Versification (PUF).

Modalités de contrôle des connaissances UE09 Littératures, ECUE4 Stylistique du vers		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 50% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Contrôle continu en TD et contrôle terminal de 2h (questions sur texte)

**Régime dérogatoire** : Un écrit de 2h en contrôle terminal (questions sur texte)

**2e session** : préparation d'une question suivie d'un oral de 10 mn.

## ECUE5 - DISSERTATION GÉNÉRALE

**Enseignant(s)** : JEAN DE GUARDIA,  
**Volume horaire hebdomadaire** : 2h

### Programme :

Ce cours, qui se poursuivra en L3, prépare les étudiants à aborder l'épreuve de dissertation générale du CAPES, et plus généralement les sujets de dissertation qui exigent une certaine connaissance des questions de théorie littéraire. En L2, nous ferons le point sur la méthodologie de la dissertation (les types de sujets et leur analyse, la construction d'une problématique, l'élaboration d'un plan détaillé, la présentation du devoir, la rédaction d'un paragraphe argumentatif) et nous travaillerons particulièrement sur la poésie et le théâtre (le roman sera abordé en L3).

### Bibliographie (livre à acheter impérativement)

Nadine Tournel et Jacques Vassevière, Littérature : textes théoriques et critiques, Paris, Armand Colin, 2008.

Modalités de contrôle des connaissances UE09 Littératures, ECUE5 Dissertation générale		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

## ECUE6 - LECTURES CROISÉES

**Enseignant(s)** : BERNARD GENDREL,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

### Programme :

#### La nouvelle naturaliste

Les nouvelles des Soirées de Médan, rassemblées en volume en 1880, firent tout de suite figure de manifeste naturaliste. Zola, Maupassant, Huysmans, Céard, Hennique et Alexis y racontent, chacun à leur manière, la guerre de 1870. L'étude de ce recueil, à la forte unité thématique et esthétique, permettra d'entrer dans la logique poétique de la « nouvelle » et du « naturalisme », tout en mesurant les différences qui se font jour, déjà, entre tel et tel auteur et qui conduiront certains à rompre avec le maître de Médan.

Œuvre au programme

Les Soirées de Médan, éd. Alain Pagès et Jean-Michel Pottier, Paris, Flammarion, <GF>, 2015.

Lire attentivement toutes les nouvelles du recueil avant le premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE09 Littératures, ECUE6 Lectures croisées		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

## UE10 – OUTILS LINGUISTIQUES

### ECUE1 - LINGUISTIQUE DU FRANÇAIS MODERNE

**Enseignant(s)** : EMILIE NEE, LAURENT PERRIN,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30+1h30

### Programme :

- Les niveaux linguistiques, introduction à la morphologie
- Morphologie lexicale et verbale (dérivation, composition, flexion)
- Morphosyntaxe du groupe verbal ; Voix et construction ; Temps, mode, aspect ; valence verbale

### Bibliographie

M. Riegel, J-C. Pellat, R. Rioul, Grammaire méthodique du français, PUF- Livre de poche

D. Maingueneau, Syntaxe du français, Hachette, les Fondamentaux

P. Le Goffic, Grammaire de la phrase française, Hachette

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Outils linguistiques, ECUE1 Linguistique du français moderne		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle continu en TD, dont 50% pour le dernier DST de 2h

**Régime dérogatoire :** Un écrit de 2 heures qui aura lieu à la semaine 13

**2ème session :** Un écrit de 2h

## ECUE2A - CULTURE LATINE 2

**Enseignant(s) :** BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Les étudiants ont le choix entre 'Culture latine 2' et 'Latin Initiation 2'.

### Culture latine 2

Éléments de culture latine dans la langue française : préfixes, suffixes, radicaux.

Ce semestre sera consacré à la recension des principaux préfixes, suffixes et radicaux d'origine grecque ou latine de la langue française.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Outils linguistiques, ECUE2A Culture latine 2		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle continu 100% 2 écrits (1h30), l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13

**Régime dérogatoire :** 1 écrit (1h30) en semaine 13

**2ème session :** 1 écrit (1h30)

## ECUE2B - LATIN INITIATION 2

**Enseignant(s) :** BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Les étudiants travailleront sur le même manuel qu'en première année, Invitation au latin (4ème et grands commençants), d'Enée à César, A. Lambert et J. Gason, éditions Magnard, disponible sous forme de livret dactylographié distribué en début d'année.

**N.B. :** Les étudiants s'inscrivant à ce cours devront avoir suivi le cours de 'Langue ancienne : latin' en L1.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Outils linguistiques, ECUE2B Latin initiation 2		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle continu 100% Au minimum deux écrits de 1h30 dont 40% pour le DST semaine 13

**Régime dérogatoire :** 1 écrit de 1h30 en semaine 13 100%

**2ème session :** 1 écrit (1h30) 100%

## ECUE3 - LANGUE ET CIVILISATION MÉDIÉVALES

**Enseignant(s) :** MARIE-MADELEINE HUCHET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Renaud de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, éd. Michèle Perret et Isabelle Weill, Paris, Champion classiques Moyen Âge, 2003.

(Les étudiants doivent impérativement apporter cet ouvrage au premier cours, puis à tous les autres).

**Bibliographie**

- Sylvie Bazin-Tacchella, Initiation à l'ancien français, Hachette supérieur, collection « Ancrages » ;

- Claude Thomasset et Karin Ueltschi, Pour lire l'ancien français, Nathan Université, collection 128.

Modalités de contrôle des connaissances UE10 Outils linguistiques, ECUE3 Langue et civilisation médiévales		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle continu 100 %. 2 écrits, l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13

**Régime dérogatoire :** 1 écrit de 1h30 en semaine 13

## UE11 – LANGUE VIVANTE

### ECUE - LANGUE VIVANTE

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Anglais, allemand, arabe, espagnol, italien

Description des cours pour l'ECUE : se reporter au livret LANSAD sur le site de la Faculté des Lettres

Modalités de contrôle des connaissances UE11 Langue vivante, ECUE Langue vivante		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
2ème session		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

## UE12 – OPTION FACULTÉ

### Descriptif :

voir la liste des options proposées sur le site web de la Faculté LLSH : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>. Ou poursuivre la LV2 (LANSAD) ou une langue ancienne (latin et grec).

**NB : les étudiants pourront, notamment, prendre les cours suivants dans le cadre du département de Lettres modernes**

### ECUE1 - OPTION FACULTÉ

**Enseignant(s) :** BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

#### Programme :

voir la liste des options proposées sur le site web de la Faculté LLSH : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>. Ou poursuivre la LV2 (LANSAD) ou une langue ancienne (latin et grec).

**NB : les étudiants pourront, notamment, prendre les cours suivants dans le cadre du département de Lettres modernes :**

#### Culture de l'Antiquité

Adonis, égérie, et autres antonomases : les noms propres issus de la culture gréco-romaine devenus noms communs.

Parcours 1er degré : option Faculté en Histoire ou en Géographie obligatoirement

Modalités de contrôle des connaissances UE12 Option faculté, ECUE1 Option Faculté		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : % (date à déterminer).

**Régime général :** contrôle continu 1 écrit (1h30) en semaine 13

**Régime dérogatoire :** 1 écrit (1h30) en semaine 13

**2ème session :** 1 écrit (1h30)

# SEMESTRE 4

## UE13 – LITTÉRATURES

### ECUE1 - LITTÉRATURE FRANÇAISE: GENRES LITTÉRAIRES ET COURANTS ESTHÉTIQUES (MOYEN AGE- XVIIÈME SIÈCLE)

**Enseignant(s) :** JEANNE-MARIE BOIVIN, JULITTE STIOUI,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30+1h30

#### Programme :

##### Moyen Âge

Panorama de la littérature française du Moyen Âge, illustré d'extraits choisis et de lectures cursives.

**Bibliographie :** donnée en cours.

##### XVIème siècle

Initiation à la littérature de la Renaissance française.

#### Bibliographie

La lecture d'un manuel de littérature française du XVIème siècle (niveau universitaire) est recommandée, ainsi que celle de textes littéraires de la période dans une anthologie de lycée. Des compléments bibliographiques seront donnés en cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Littératures, ECUE1 Littérature française: genres littéraires et courants esthétiques (Moyen Age- XVIIème siècle)		
1ère session	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général et dérogatoire :** Devoir sur table durant la période des examens. L'épreuve dure 4h : 2h pour le MA (50%) et 2h pour le XVIème siècle (50%).

**2ème session :** Un oral (tirage au sort entre le MA et le XVIème siècle)

### ECUE2 - LITTÉRATURE FRANÇAISE: ÉTUDE DE TEXTES (MOYEN- ÂGE- XVIIÈME SIÈCLE)

**Enseignant(s) :** MARIE-MADELEINE HUCHET, JULITTE STIOUI,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30+1h30

#### Programme :

##### Littérature du Moyen Âge

Renaud de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, éd. Michèle Perret et Isabelle Weill, Paris, Champion classiques Moyen Âge, 2003.

Une bibliographie sera distribuée lors du premier cours.

##### Littérature du XVIème siècle

Montaigne, *Essais*, livre I, édition d'Emmanuel Naya, Delphine Reguig-Naya et Alexandre Tarrête, Gallimard, Folio classique, 2009.

Une bibliographie critique sera distribuée et commentée au premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Littératures, ECUE2 Littérature française: étude de textes (Moyen- Âge- XVIe siècle)		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 75% écrit et 25% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 75% et épreuve orale : 25 (dates à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : 1 écrit à la maison (25%) dans 1 des 2 cours + 1 oral (25%) dans l'autre + 1 DST en semaine 13 en Littérature du Moyen Âge (1h30) (25%) + 1 DST en semaine 13 en littérature du XVIe siècle (1h30) (25%)

**Régime dérogatoire** : Ecrit 75% (1 DST en semaine 13 en littérature du Moyen Âge : 1h30 et 1 DST en semaine 13 en littérature du XVIe siècle : 1h30). Oral : 25% après tirage au sort entre les deux cours

**2ème session** : 1 Oral après tirage au sort entre les deux cours

## ECUE3 - ETUDES FRANCOPHONES

**Enseignant(s)** : YOLAINE PARISOT,  
**Volume horaire hebdomadaire** : 1h

**Programme** :

« *This is not Chick Lit* » : la représentation de l'histoire transatlantique aujourd'hui et au féminin

Le cours s'intéressera d'abord à la réception d'auteures qui, tout en faisant fi des étiquettes et des labels – littérature féminine, littérature postcoloniale, littérature noire, *african american*, *black british*, etc. –, sondent le pouvoir de la littérature à s'emparer des discriminations liées aux catégories de la race et du genre et ce, jusque dans le recours à des formes relevant de la littérature de genre ou de la culture mass-médiatique. Nous nous attacherons à retracer l'évolution du *storytelling* hérité des récits d'esclave (*slave narratives* et *neo-slave narratives*), y compris dans des fictions cinématographiques et télévisuelles et des adaptations théâtrales récentes.

Œuvres étudiées

Léonora Miano, *La Saison de l'Ombre*, Presses Pocket, 2015.

Toni Morrison, *Un don*, traduction d'Anne Wicke, 10/18, 2010.

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Littératures, ECUE3 Etudes francophones		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 75% et épreuve orale : 25 (dates à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : un écrit d'1h en 13e semaine et un exposé dans le courant du semestre.

**Régime dérogatoire** : un écrit d'1h et un oral.

**2ème session** : un oral (commentaire composé d'un texte extrait d'une des œuvres au programme).

## ECUE4 - INTRODUCTION À LA LITTÉRATURE COMPARÉE

**Enseignant(s)** : THANH-VAN TON-THAT,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h

**Programme** :

**Tahiti : un rêve littéraire**

Depuis le XVIIIe siècle jusqu'à l'époque contemporaine Tahiti a inspiré les voyageurs, les romanciers et les poètes.

**Programme**

- Victor Segalen, Les Immémoriaux.

- Paul Gauguin, Noa Noa.

- Herman Melville, Taïpi.

- Flora Devatine, Au vent de la pirogüière, éditions Bruno Doucey.

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Littératures, ECUE4 Introduction à la littérature comparée		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime dérogatoire** : un écrit de 2h

**2e session** : oral

## ECUE5 - STYLISTIQUE DE LA PROSE

**Enseignant(s)** : CLAIRE FOURQUET-GRACIEUX,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h+1h30

**Programme** :

**Introduction à l'analyse stylistique (éléments de rhétorique, énonciation, figures)**, à partir d'extraits choisis (XVIe-XXe siècle), en particulier de Rhinocéros (E. Ionesco) et Art (Y. Réza).

**Bibliographie**

- C. Stolz, Initiation à la stylistique (Ellipses)

- J. Gardes-Tamine, La stylistique (Colin, Cursus)

- A. Herschberg-Pierrot, Stylistique de la prose (Belin)

- C. Fromilhague, Les figures de style (Nathan, 128)

- G. Molinié, Dictionnaire de rhétorique (Poche)

Modalités de contrôle des connaissances UE13 Littératures, ECUE5 Stylistique de la prose		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 50% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Contrôle continu en TD et contrôle terminal de 2h.

**Régime dérogatoire** : Un écrit de 2h.

**2ème session** : Un écrit de 2h

## UE14 – OUTILS LINGUISTIQUES

### ECUE1 - LINGUISTIQUE DU FRANÇAIS MODERNE

**Enseignant(s)** : EMILIE NEE,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30+1h30

**Programme** :

1. Les constituants du groupe nominal : détermination et caractérisation.
2. Les structures syntaxiques de base : la phrase complexe.

**Texte de référence**

Gérard de Nerval, Les filles du feu

Annie Erneaux, La place

**Bibliographie**

- Annie Delaveau, Syntaxe. La phrase et la subordination, Armand Colin, 2001.
- Philippe Monneret, Exercices de linguistique, P.U.F., 1999/2007.
- M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul, Grammaire méthodique du français, PUF - Livre de poche.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Outils linguistiques, ECUE1 Linguistique du français moderne		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Contrôle continu en TD : trois devoirs : 20%, 30%, 50% (DST de 2h).

**Régime dérogatoire** : Un écrit de 2h, qui aura lieu lors de la dernière épreuve du régime général (semaine 13)

**2ème session** : Un écrit de 2 heures

### ECUE2A - CULTURE LATINE 2

**Enseignant(s)** : BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Les étudiants ont le choix entre 'Culture latine 2' et 'latin initiation 2'.

Le cours alternera la recension des principaux préfixes, suffixes et radicaux d'origine grecque ou latine de la langue française (dans la continuité du cours du premier semestre) et l'étude des expressions françaises inspirées de l'Antiquité gréco-romaine (ex : le fil d'Ariane, tomber de Charybde en Scylla, etc.)

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Outils linguistiques, ECUE2A Culture latine 2		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Deux écrits 100% (l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13)

**Régime dérogatoire** : Un écrit en semaine 13

**2ème session** : Un écrit (1h30)

### ECUE2B - LATIN INITIATION 2

**Enseignant(s)** : BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

**NB** : Les étudiants s'inscrivant à ce cours devront avoir suivi le cours de 'Langue ancienne : latin' en L1

**Bibliographie**

Les étudiants travailleront sur le même manuel qu'en première année, Invitation au latin (4ème et grands commençants), d'Enée à César, A. Lambert et J. Gason, éditions Magnard, distribué en cours sous forme de livret dactylographié.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Outils linguistiques, ECUE2B Latin initiation 2		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Au minimum deux écrits (dont 50% pour celui de la semaine 13)

**Régime dérogatoire** : Un écrit en semaine 13

**2ème session** : Un écrit (1h30)

### ECUE3 - LITTÉRATURE LATINE

**Enseignant(s)** : BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h

**Programme** :

**Apulée, Le conte d'Amour et Psyché**

**Indications bibliographiques**

Une traduction originale du texte, annotée et accompagnée d'un index, sera fournie en début de semestre.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent lire l'intégralité du roman dont ce conte est extrait : Apulée, L'âne d'or ou Les métamorphoses éd. Gallimard (coll. Folio classique) n° 629.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Outils linguistiques, ECUE3 Littérature latine		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Un écrit d'une heure en semaine 13

**Régime dérogatoire** : Un écrit d'une heure en semaine 13

**2ème session** : Un écrit 1h

## ECUE4 - LANGUE ET CIVILISATION MÉDIÉVALES

Enseignant(s) : BAPTISTE LAID,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Renaud de Beaujeu, *Le Bel Inconnu*, éd. Michèle Perret et Isabelle Weill, Paris, Champion classiques Moyen Âge, 2003.

Les étudiants doivent venir avec cet ouvrage au premier cours.

Indications bibliographiques

- Sylvie Bazin-Tacchella, *Initiation à l'ancien français*, Paris, Hachette supérieur, collection 'Ancrages', 2001.

- Claude Thomasset et Karin Ueltschi, *Pour lire l'ancien français*, Paris, Nathan Université, collection 128, 1993.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Outils linguistiques, ECUE4 Langue et civilisation médiévales		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

Régime général : Contrôle continu 100%. 2 écrits, l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13

Régime dérogatoire : 1 écrit de 1h30 en semaine 13 100%

2ème session : 1 oral 100%

## UE15 – LANGUES ET CULTURE GÉNÉRALE

### ECUE1 - LANGUE VIVANTE

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Allemand, anglais, arabe, espagnol, italien

Description des cours pour l'ECUE : se reporter au livret LANSAD sur le site de la Faculté des Lettres.

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Langues et Culture générale, ECUE1 Langue vivante		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

## ECUE2 - OPTION FACULTÉ

Enseignant(s) : BLANDINE CUNY LE CALLET,

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Parcours 1er degré : Option Faculté obligatoirement en Histoire ou en Géographie.

voir la liste des options proposées sur le site web de la Faculté LLSH : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>. Ou poursuivre la LV2 (LANSAD) ou une langue ancienne (latin et grec).

**NB : les étudiants pourront, notamment, prendre les cours suivants dans le cadre du département de Lettres modernes :**

Culture de l'Antiquité : « Dieux et héros de la mythologie gréco-romaine »

Enseignant : Mme Cuny-Le Callet

Volume horaire hebdomadaire : 1h30 CM

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Langues et Culture générale, ECUE2 Option Faculté		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : % (date à déterminer).

Régime général : contrôle continu 1 écrit (1h30) en semaine 13

Régime dérogatoire : 1 écrit (1h30) en semaine 13

2ème session : 1 écrit (1h30)

### ECUE3 - INFORMATIQUE APPLIQUÉE

Volume horaire hebdomadaire : 2h

Programme :

Voir partie « Précisions sur les enseignements transversaux »

Les étudiants inscrits en régime dérogatoire (à l'exception de la géographie) prendront contact dès la rentrée avec le référent TICE (M. PERES LEBLANC) de l'UFR qui leur proposera un contenu pédagogique sur Eprel.

NB: Les étudiants en régime dérogatoire seront évalués selon les contenus de l'Axe 1 quel que soit le groupe auquel ils auraient pu s'inscrire.

Modalités de contrôle des connaissances UE15 Langues et Culture générale, ECUE3 Informatique appliquée		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
2ème session		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

Régime général : Contrôle continu en TD deux travaux évalués dont 1 en semaine 13

Régime dérogatoire : DST semaine 13 (2h)

2ème session : Epreuve pratique de 2 heures



# SEMESTRE 5

## UE16 – LITTÉRATURES FRANÇAISE ET COMPARÉE

### Descriptif :

Choix de DEUX siècles à l'intérieur de chaque période. Le siècle non choisi au S5 sera pris obligatoirement au S6.

### ECUE1 - LITTÉRATURE FRANÇAISE (CHOIX DE 2 SIÈCLES À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE PÉRIODE : MOYEN AGE, XVIIÈ SIÈCLE, XVIIIÈ SIÈCLE)

**Enseignant(s) :** JEANNE-MARIE BOIVIN, JEAN DE GUARDIA, NICOLAS LE CADET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 3h

#### Programme :

##### Littérature du Moyen Âge

Programme : Tristan de Béroul, édition bilingue de la collection Lettres gothiques' du Livre de Poche (Tristan et Iseut. Les poèmes français. La saga norroise), 1989.

À lire en traduction pour le premier cours.

Bibliographie : donnée en cours.

##### Littérature du XVIe siècle

Programme : Montaigne, Essais, livre III, chapitre 'De l'expérience', édition d'E. Naya, D. Reguig-Naya et A. Tarrête, Gallimard, folio classique, 2009, p. 402-481.

Bibliographie : une bibliographie critique sera distribuée et commentée.

##### Littérature du XVIIe siècle

Fables et contes au XVIIe siècle

Programme (dans l'ordre) : La Fontaine, Perrault.

– Jean de La Fontaine, Fables, livres I à VI [éd. Jean-Charles Darmon], Les classiques de poche, n° 1198, 2002 (compris les « Dédicace », « Préface », « Vie d'Ésope » et « À Monseigneur le Dauphin », pages 35-61). Aucune autre édition.

– Perrault, Contes [éd. J.-P. Collinet], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1981. Aucune autre édition.

Il est indispensable de venir au premier cours avec les œuvres au programme et de les avoir lues une première fois. Les autres textes seront distribués.

Bibliographie : donnée au premier cours.

#### Modalités de contrôle des connaissances

UE16 Littératures française et comparée, ECUE1 Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : Moyen Age, XVIe siècle, XVIIe siècle)

<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

Pour les 3 siècles :

**Régime général et dérogatoire :** Un écrit en fin de semestre (4 heures)

**2ème session :** Un oral

### ECUE2 - LITTÉRATURE FRANÇAISE (CHOIX DE 2 SIÈCLES À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE PÉRIODE : XVIIIÈ SIÈCLE, XIXÈ SIÈCLE, XXÈ SIÈCLE)

**Enseignant(s) :** MIREILLE LABOURET, SYLVIE DUCAS, MARIE-EMMANUELLE PLAGNOL,

**Volume horaire hebdomadaire :** 3h

#### Programme :

##### Littérature du XVIIIe siècle

Programme : Expérimentation et marivaudage

Textes d'appui : La Dispute, édition de Sylvie Dervaux-Bourdon, Paris, Gallimard, collection Folioplus classiques, 2009.

- La Fausse suivante, édition de Pierre Malandain, Paris, Le Livre de Poche, collection Théâtre de poche, 1999.

Bibliographie : Indiquée au début du cours.

Avoir lu les deux comédies au programme avant le premier cours et relu au moins Le Jeu de l'amour et du hasard, L'Île des esclaves.

##### Littérature du XIXe siècle

Programme: Le récit d'enfance au XIXe siècle

Balzac, Le Lys dans la vallée, éd. Folio classique; Vallès, L'Enfant, éd. Folio classique; Pierre Loti, Le Roman d'un enfant, éd. G.F. (texte intégral).

Une bibliographie sélective sera distribuée au premier cours. Lire attentivement les trois œuvres au programme avant ce premier cours.

##### Littérature du XXe siècle

Le cours a pour ambition d'étudier les rapports entre écriture et réel et leur renouvellement dans le roman des XXe et XXIe siècles, des écritures blanches à la littérature transitive collant aux pressions du monde, des écritures engagées, expérimentales, ludiques, documentaires ou impliquées, c'est le geste d'écrire le réel et le monde qu'on interrogera dans le mouvement critique et l'hybridation des formes qui caractérisent la littérature narrative contemporaine et les fictions du monde qu'elle invente sans cesse.

#### Lectures conseillées :

- Marcel Proust, Du côté de chez Swann
  - Ferdinand Céline, Voyage au bout de la nuit
  - Julien Gracq, Un Balcon en forêt
  - Michel Tournier, Le Roi des Aulnes
  - Camus, L'Étranger / Kamel Daoud, Meursault contre-enquête
  - Georges Perec, La Disparition
  - Michel Butor, La Modification
  - Claude Simon, La Route des Flandres
  - François Bon, Sortie d'usine
  - Jean Echenoz, Cherokee
  - Laurent Mauvignier, Des Hommes
  - Maylis de Kérangal, Réparer les vivants
  - Olivia Rosenthal, On n'est pas là pour disparaître
  - Jane Sautière, Fragmentations d'un lieu commun
  - Guillaume Poix, Les Fils conducteurs
- Une bibliographie sera distribuée au premier cours.

#### Modalités de contrôle des connaissances

UE16 Littératures française et comparée, ECUE2 Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : XVIIIe siècle, XIXe siècle, XXe siècle)

<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

Pour les 3 siècles :

**Régime général et dérogatoire** : Un écrit en fin de semestre (4 heures)

**2ème session** : Un oral

## ECUE3 - LITTÉRATURE COMPARÉE

**Enseignant(s)** : THANH-VAN TON-THAT,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

**Séduction et littérature**

- Guy de Maupassant, Bel-Ami.

- Stefan Zweig, Lettres d'une inconnue, Folio.

- Anton Tchekhov, La Mouette.

Modalités de contrôle des connaissances UE16 Littératures française et comparée, ECUE3 Littérature comparée		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général (contrôle continu: deux notes)** : Un écrit de 4h (75%) et un devoir (25%)

**Régime dérogatoire** : Un écrit de 4h

**2e session** : oral

## ECUE4 - ETUDES FRANCOPHONES

**Enseignant(s)** : YOLAINE PARISOT,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

**La réécriture comme contre-fiction politique**

De la pièce d'Aimé Césaire *Une tempête*, adaptation « pour un théâtre nègre » de *La Tempête* de Shakespeare, aux relectures postcoloniales d'*Au cœur des ténèbres* de Joseph Conrad, la réécriture de canons des littératures européennes, par les littératures africaines, caribéennes ou de l'océan Indien, a pu apparaître comme une stratégie identitaire procédant de la décolonisation des imaginaires. Nous nous intéresserons au renouvellement de cette pratique de l'intertextualité, qui caractérise certaines fictions ultra-contemporaines confrontées à de nouveaux enjeux. Deux exemples seront considérés comme paradigmatiques : la réécriture d'Orwell par Boualem Sansal et celle d'E.M. Forster par Zadie Smith.

Œuvres étudiées :

- Sansal, Boualem, *2084. La fin du monde*, Folio, 2017 [2015].

- Smith, Zadie, *De la beauté [On Beauty]*, Folio, 2009.

Lire aussi :

- Orwell, Georges, *1984*, traduction d'Amélie Audiberti, Folio, 1972 [1949]

- Forster, E.M., *Howards End*, 10/18, domaine étranger, 2006 [1910].

Modalités de contrôle des connaissances UE16 Littératures française et comparée, ECUE4 Etudes francophones		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : deux devoirs au cours du semestre (25%) et un DST de 4h (75%)

**Régime dérogatoire** : Un écrit de 4h

**Seconde session** : oral (commentaire composé d'un texte extrait d'une des œuvres au programme)

## UE17 – OUTILS LINGUISTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

### ECUE1 - LINGUISTIQUE

**Enseignant(s)** : LAURENT PERRIN,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

**Le sens de l'énonciation dans le discours et la langue**

1. Introduction à l'énonciation : des marques aux opérations.

2. Eléments de pragmatique : quelques notions appliquées aux textes littéraires et non littéraires

**Bibliographie** :

- Nathalie Garric, Frédéric Calas, Introduction à la pragmatique, Hachette Supérieur 2007

- Jacques Moeschler, Antoine Auchlin, Introduction à la linguistique contemporaine, Colin 2009.

Modalités de contrôle des connaissances UE17 Outils linguistiques et méthodologiques, ECUE1 Linguistique		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Contrôle continu en CM (2 notes : 40% (atelier), 60% (pour le devoir sur table de 2h)

**Régime dérogatoire** : Une épreuve écrite de 2 heures (semaine 13)

**2ème session** : Un écrit de 2 heures

### ECUE2 - STYLISTIQUE

**Enseignant(s)** : CLAIRE FOURQUET-GRACIEUX,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

**Ecrivain sans frontières : l'exploration stylistique**

Après son 4e roman *Quand le diable sortit de la salle de bain* (2015) placé sous le signe de l'expérimentation et de l'irrévérence, Sophie Divry a publié son premier essai, *Rouvrir le roman* (2017) dont l'écriture a accompagné celle de ses romans. Le dialogue entre pratique et théorie littéraire sera au cœur de notre étude précise du roman et des réécritures qu'il contient. Les étudiants désireux de s'orienter vers le MEEF trouveront une méthodologie qui les familiarisera avec l'épreuve de langue française du CAPES.

**Bibliographie** :

- Sophie Divry, *Quand le diable sortit de la salle de bains* (2015), éd. J'ai Lu, 2017 (ouvrage à apporter dès le premier cours et à chaque séance).

- Sophie Divry, *Rouvrir le roman*, Paris, Noir sur Blanc 2017.

- SF. Calas, Introduction à la stylistique, Paris, Hachette supérieur, 2007.

- SG. Genette, Figures III, Paris Seuil, 197 ('Modes', 'Voix')
- SGérard Genette, Figures II, Paris, Seuil, 1969 ('Frontières du récit')

Modalités de contrôle des connaissances UE17 Outils linguistiques et méthodologiques, ECUE2 Stylistique		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Un écrit de 2 heures 30

**Régime dérogatoire :** Un écrit de 2 heures 30

**2nde session :** une question sur un extrait, présentée à l'oral en 10 mn.

## ECUE3 - DISSERTATION GÉNÉRALE

**Enseignant(s) :** JULITTE STIOUI,

**Volume horaire hebdomadaire :** 2h

**Programme :**

Ce cours prépare les étudiants à aborder l'épreuve de dissertation générale et les sujets de dissertation qui exigent une connaissance des questions de théorie littéraire ou qui portent sur les œuvres étudiées dans d'autres UE - il est également utile aux étudiants qui envisagent de préparer le CAPES (MEEF).

**Bibliographie :**

- Littérature : 140 textes théoriques et critiques, 3e édition, Jacques Vassevière, Nadine Tournel, Armand Colin, Cursus Lettres, 2011

Modalités de contrôle des connaissances UE17 Outils linguistiques et méthodologiques, ECUE3 Dissertation générale		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** 100% contrôle continu écrit : 2 exercices sur table de 2h (50%), 1 dissertation sur table de 4h (50%).

**Régime dérogatoire et 2ème session :** 1 dissertation sur table en 4 heures

## UE18 – LANGUES ET CIVILISATIONS

### ECUE1A - CULTURE LATINE 3

**Enseignant(s) :** BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Éléments de culture latine dans la langue française.

Ce cours s'inscrit dans la continuité des cours de Culture latine dispensés en L2. Il alternera la recension des principaux préfixes, suffixes et radicaux d'origine grecque ou latine de la langue française et l'étude des expressions françaises inspirées de l'Antiquité gréco-romaine (ex : le fil d'Ariane, tomber de Charybde en Scylla, etc.)

N.B. : Les étudiants ont le choix entre Culture latine 3 et Latin initiation 3.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langues et civilisations, ECUE1A Culture latine 3		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle continu 100% 2 écrits (1h30), l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13

**Régime dérogatoire :** 1 écrit (1h30) en semaine 13

**2ème session :** 1 écrit (1h30)

### ECUE1B - LATIN INITIATION 3

**Enseignant(s) :** BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Les étudiants poursuivront leur étude de la langue et leur approche de l'exercice de version latine sur le manuel Invitation au latin (3ème), de César à Marc-Aurèle, (A. Lambert et J. Gason, éditions Magnard) et sur des textes distribués par l'enseignant au cours du semestre.

N.B. : Les étudiants s'inscrivant à ce cours devront avoir suivi le cours de Latin Initiation 2 en L2.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langues et civilisations, ECUE1B Latin initiation 3		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle continu 100% 2 écrits (1h30), l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13

**Régime dérogatoire :** 1 écrit (1h30) en semaine 13

**2ème session :** 1 écrit (1h30)

## ECUE2 - LANGUE ET CIVILISATION MÉDIÉVALES

**Enseignant(s) :** MARIE-MADELEINE HUCHET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Tristan de Béroul, édition de D. Lacroix et Ph. Walter qui fait partie du recueil Tristan et Iseut. Les poèmes français. La saga norroise, collection 'Lettres gothiques' du Livre de poche, 1989. L'ouvrage doit être apporté dès le premier cours.

**Bibliographie :**

- Cl. Thomasset et K. Ueltschi, Pour lire l'ancien français, Paris, Nathan-Université, « 128 », 1993.

- Geneviève Hasenohr, Introduction à l'ancien français, Paris, Sedes, 1990 et 1993.

Une bibliographie complémentaire sera commentée au premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langues et civilisations, ECUE2 Langue et civilisation médiévales		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général et dérogatoire :** Contrôle terminal de 2 heures : traduction, morphologie, syntaxe, vocabulaire 100%.

## ECUE3 - HISTOIRE PHONIQUE ET GRAPHIQUE DU FRANÇAIS

**Enseignant(s) :** JEANNE-MARIE BOIVIN,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Initiation à la phonétique historique et aux systèmes graphiques qui en découlent en français, ancien et moderne.

Bibliographie : donnée en cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langues et civilisations, ECUE3 Histoire phonique et graphique du français		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

## ECUE4 - LANGUE VIVANTE

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Programmes et contrôle des connaissances : se reporter au livret spécifique LANSAD sur le site de la Faculté des LLSH.

Modalités de contrôle des connaissances UE18 Langues et civilisations, ECUE4 Langue vivante		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

## UE19 – CULTURE GÉNÉRALE

**Descriptif :**

au choix Option Transversale ou Culture littéraire

### ECUE1A - OPTION TRANSVERSALE

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Voir le catalogue en ligne des options Transversales sur le site de l'université, ainsi que le dépliant.

**Enseignement du 1er degré :** les étudiants doivent suivre un cours de la Faculté des sciences.

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Culture générale, ECUE1A Option Transversale		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

### ECUE1B - CULTURE LITTÉRAIRE (PARCOURS 2ND DEGRÉ)

**Enseignant(s) :** BERNARD GENDREL,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Le but de ce cours est d'apprendre aux étudiants à reconnaître les catégories esthétiques constitutives de l'œuvre littéraire (le pathétique, le tragique, l'élégiaque, le bucolique...). Il s'agira notamment de comprendre quelles configurations permettent l'émergence de ces 'qualités affectives' et à quelles références gréco-latines ou bibliques elles sont souvent associées.

N.B. : Le choix de cette ECUE est obligatoire pour les étudiants en parcours 2nd degré)

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Culture générale, ECUE1B Culture littéraire (parcours 2nd degré)		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

## ECUE1C - COURS DE SCIENCES À LA FACULTÉ DES SCIENCES (PARCOURS 1ER DEGRÉ)

Volume horaire hebdomadaire : 3h

Modalités de contrôle des connaissances UE19 Culture générale, ECUE1C Cours de sciences à la Faculté des Sciences (parcours 1er degré)		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

## SEMESTRE 6 UE20 – LITTÉRATURES FRANÇAISE ET COMPARÉE

### Descriptif :

Choix de DEUX siècles à l'intérieur de chaque période (ECUE1 : 1 période et ECUE2 : 1 période). Le siècle qui n'a pas été choisi au S5 est pris obligatoirement au S6.  
Volume horaire hebdomadaire : 1h30 CM pour chaque siècle

### ECUE1 - LITTÉRATURE FRANÇAISE (CHOIX DE 2 SIÈCLES À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE PÉRIODE : MOYEN AGE, XVIIÈ SIÈCLE, XVIIIÈ SIÈCLE)

Enseignant(s) : JEANNE-MARIE BOIVIN, JEAN DE GUARDIA, BRUNO PETEY GIRARD,  
Volume horaire hebdomadaire : 3h

#### Programme :

##### Littérature du Moyen Âge

Tristan de Thomas, édition bilingue (Baumgartner-Short-Lecoy) de la collection 'Champion Classiques' des éditions Honoré Champion, 2003 — et pas une autre.  
Bibliographie : donnée en cours

##### Littérature du XVIe siècle

Programme : Joachim Du Bellay, Les Regrets, édition F. Roudaut, Le Livre de Poche  
Il est indispensable que les étudiants aient intégralement lu Les Regrets (le cours ne portera pas sur les deux autres recueils publiés dans le volume) ainsi que les pages d'introduction de l'édition de référence.  
Des éléments ponctuels de bibliographie complémentaire seront donnés lors du cours.

### Littérature du XVIIe siècle

Formes comiques au XVIIe siècle

Programme (dans l'ordre) :

- Molière, Le Misanthrope [éd. L. Marcou], Paris, GF-Flammarion, 1997. Aucune autre édition.
  - Scarron, Le Roman comique, [éd. J. Serroy], Paris, Gallimard, coll. 'Folio classique', 1985.
- Il est indispensable de venir au premier cours avec les œuvres au programme et de les avoir lues une première fois.

Bibliographie : Donnée au premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE20 Littératures française et comparée, ECUE1 Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : Moyen Age, XVIe siècle, XVIIe siècle)		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 25% oral et 75% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 75% et épreuve orale : 25 (dates à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

Pour les 3 siècles :

**Régime général :** Contrôle terminal : 1 écrit de 4h 75% et 1 oral 25 %

**Régime dérogatoire :** Un écrit de 4h 75 % et un oral 25%

### ECUE2 - LITTÉRATURE FRANÇAISE (CHOIX DE 2 SIÈCLES À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE PÉRIODE : XVIIIÈ SIÈCLE, XIXÈ SIÈCLE, XXÈ SIÈCLE)

Enseignant(s) : MIREILLE LABOURET, SYLVIE DUCAS, THIBAUT JULIAN,  
Volume horaire hebdomadaire : 3h

#### Programme :

##### Littérature du XVIIIe siècle

Littérature et fraternité à l'épreuve de la Révolution : André et Marie-Joseph Chénier  
Le destin inverse des œuvres d'André Chénier – poésie fragmentaire passée peu à peu de l'ombre à la lumière – et de Marie-Joseph – chantre officiel de plusieurs fêtes révolutionnaires dont le seul Chant du départ est resté dans les mémoires – a suscité de nombreux parallèles souvent biaisés, mettant l'accent sur les divergences politiques des deux frères et leur talent jugé inégal. Sans occulter la singularité de leur parcours et de leur production littéraire durant la Révolution, ce cours vise à souligner les convergences ainsi que le dialogue poétique des deux auteurs, qui se rejoignent en différé dans leur condamnation de la tyrannie au nom d'un idéal de vertu et de liberté. L'étude croisée de genres distincts (poésie lyrique et satirique pour l'un, tragédie historique pour l'autre) permettra de questionner l'efficacité de la littérature en travaillant la notion d'engagement.

Corpus :

- **André Chénier**, *Œuvres complètes de André Chénier*, éd. Paul Dimoff, t. III « Élégies – Épîtres – Odes – lambes – Poésies diverse », Paris, Delagrave, 1908-1917 : à télécharger gratuitement sur Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6572869q?rk=21459;2>

> Corpus délimité dans les sections « Odes » et « lambes » : p. 218-224 et p. 230-282. Certains poèmes seront reproduits et distribués en cours pour les étudier en détail.

[Vous pourrez également consulter en bibliothèque le volume des Œuvres complètes dans la Pléiade, éd. Gérard Walter, Paris, Gallimard, 1940 (rééd. 1958)].

- **Marie-Joseph Chénier**, *Théâtre*, éd. Gauthier Ambrus et François Jacob, Paris, GF Flammarion, 2002 > Seule édition moderne de poche, à se procurer nécessairement. Nous étudierons en œuvre intégrale *Charles IX ou l'École des rois* (1789).

[La lecture cursive des autres pièces du volume est conseillée par ailleurs – il en sera question en cours].

Des références bibliographiques et les modalités d'évaluation seront précisées au premier cours, auquel vous devez venir *avec les œuvres et en ayant commencé leur lecture*.

### Littérature du XIXe siècle

Crimes et châtements dans l'œuvre de Jules Barbey d'Aurevilly

Les Diaboliques, éd. J.-P. Seguin, G.F. et Un prêtre marié, éd. J. Petit, Folio classique.

Une bibliographie sélective sera distribuée au premier cours. Lire attentivement les deux textes au programme dans les éditions choisies avant le premier cours.

### Littérature du XXe siècle

Le cours poursuivra les investigations du premier semestre sur la question d'« Ecrire le réel » en littérature, mais en s'attachant, cette fois, davantage aux écritures de l'enquête et à la poésie, y compris dans ses expérimentations numériques, comme aux écritures des « médiacultures » (policier, littératures de l'imaginaire, BD et roman graphique).

Lectures conseillées :

- Patrice Flichy, Le Sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique, Paris, Seuil, 2010

- Matthieu Letourneux, Fictions à la chaîne, Littératures sérielles et culture médiatique, Paris, Le Seuil, 2017

- Gilles Bonnet, Poétique du numérique, Paris, éditions Hermann, coll. « Savoirs lettres », 2018

- Éric Maigret et Matteo Stefanelli, La bande dessinée : une médiaculture, Paris, Armand Colin, 2012

Et lire librement des auteurs comme : Patrick Modiano, Jean Rolin, Jean-Christophe Bailly, Emmanuel Carrère, Philippe Vasset, François Bon, Olivia Rosenthal, Emmanuelle Pireyre, Hélène Gaudy, Nathalie Quintane, Olivier Cadot...

Modalités de contrôle des connaissances UE20 Littératures française et comparée, ECUE2 Littérature française (Choix de 2 siècles à l'intérieur de chaque période : XVIIIe siècle, XIXe siècle, XXe siècle)		
1ère session	Régime général	Contrôle terminal : 25% oral et 75% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 75% et épreuve orale : 25 (dates à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

Pour les 3 siècles :

**Régime général :** Contrôle terminal : 1 écrit de 4h 75% et 1 oral 25 %

**Régime dérogatoire :** Un écrit de 4h 75 % et un oral 25%

## ECUE3 - LITTÉRATURE COMPARÉE

**Enseignant(s) :** JULITTE STIOUI,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

**Littératures européennes : le genre de l'essai, XVIe-XXe siècles**

L'essai est-il un genre à part ? Comment peut-il se définir, quels sont ses méthodes et ses objets ? Faut-il parler d'essai au singulier ou de plusieurs formes qui ont évolué au fil des siècles ? Il s'agira ici de parcourir les littératures anglaise, française et allemande, du XVIe siècle au XXe siècle, et de découvrir quelques-uns des grands noms de la prose d'idées.

Des extraits de textes de Montaigne, Johnson, Hazlitt, Wilde, Musil, Woolf, etc, seront distribués en cours, ainsi qu'une anthologie de textes critiques et théoriques.

**Bibliographie critique sélective :**

Chevalier T. (dir.), Encyclopedia of the Essay, Fitzroy Dearborn, 1997.

Dumont, F., Approches de l'essai. Anthologie, Québec, Éditions Nota Bene, 2003.

Glaudes P. (dir.), L'Essai : métamorphoses d'un genre, Presses Universitaires du Mirail, 2002.

Modalités de contrôle des connaissances UE20 Littératures française et comparée, ECUE3 Littérature comparée		
1ère session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 75% et épreuve orale : 25 (dates à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle continu : un écrit de 4h (75%) et un exposé (25%)

**Régime dérogatoire :** Un écrit de 4h

## ECUE4 - ETUDES FRANCOPHONES

**Enseignant(s) :** THANH-VAN TON-THAT,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

**Guerres, métissages et identités**

- Hoai Huong Nguyen, L'Ombre douce.

- Dalila Kerchouche, Mon père ce harki.

- Kim Lefèvre, Retour à la saison des pluies.

- Linda Lê, Lame de fond.

Modalités de contrôle des connaissances UE20 Littératures française et comparée, ECUE4 Etudes francophones		
1ère session	Régime général	Contrôle terminal : 25% oral et 75% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 75% et épreuve orale : 25 (dates à déterminer).
2ème session		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

**Régime général (régime général) :** Un écrit de 4h (75%) et un devoir (25 %)

**Régime dérogatoire :** Un écrit de 4h

## UE21 – OUTILS LINGUISTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

### ECUE1 - LINGUISTIQUE

**Enseignant(s)** : ERIC PELLET,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Etude des principales évolutions lexicales et syntaxiques de la langue française du XVIème siècle à nos jours. L'accent sera mis sur la langue classique (XVIIème). L'étude linguistique suivra une perspective historique et sera conduite à partir de textes littéraires ; le repérage des caractéristiques de la langue classique visera à mieux comprendre les choix stylistiques des auteurs.

**Bibliographie** :

- G. Gougenheim, Grammaire de la langue française du XVIe siècle, Picard, 1974.
  - A. Sancier-Château, La langue du XVIIe siècle 1 et 2, Nathan 128, 1993.
  - N. Fournier, Grammaire du français classique, Belin, 1998.
  - J. Chaurand (ss dir.), Nouvelle Histoire de la langue française, éd. du Seuil, 1999.
- Des extraits de textes du XVIe au XXe siècle seront donnés en cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE21 Outils linguistiques et méthodologiques, ECUE1 Linguistique		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

### ECUE2 - STYLISTIQUE

**Enseignant(s)** : CLAIRE FOURQUET-GRACIEUX,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

'Cette pièce n'est que pour les yeux' : Andromède de Corneille  
Andromède (1650) est non seulement la première pièce à machines, mais aussi l'une des rares tragédies où Corneille varie abondamment formes strophiques et métriques. Le rôle de la poésie dans l'art dramatique et la crise de la parole sont en jeu.  
La méthodologie adoptée familiarisera les étudiants avec les épreuves du CAPES.

**Bibliographie** :

Andromède, Corneille, 1650. Le texte est lisible sur gallica ou sur internet. Il sera mis à disposition des étudiants en décembre 2018.  
Il est vivement recommandé aux étudiants qui ont suivi les cours de l'UE 12, ECUE 14 « Stylistique du vers » de les tenir à leur disposition.

Modalités de contrôle des connaissances UE21 Outils linguistiques et méthodologiques, ECUE2 Stylistique		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Un contrôle terminal écrit de 2 heures 30: 100%

**Régime dérogatoire** : Un contrôle terminal écrit de 2 heures 30

**2ème session** : Un écrit de 2 heures 30

## UE22 – LANGUES ET CIVILISATIONS

**Descriptif** :

Les étudiants ont le choix entre 'Culture latine 3' et 'Latin Initiation 3'. Les étudiants choisissant 'Latin Initiation 3' devront avoir suivi le cours de 'Latin Initiation 2' en L2.

### ECUE1A - CULTURE LATINE 3

**Enseignant(s)** : BLANDINE CUNY LE CALLET,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

Éléments de culture latine dans la langue française

Ce cours poursuivra le programme annoncé pour le semestre 5.

Modalités de contrôle des connaissances UE22 Langues et civilisations, ECUE1A Culture latine 3		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Contrôle continu 100% 2 écrits (1h30), l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13

**Régime dérogatoire** : 1 écrit (1h30) en semaine 13

**2ème session** : 1 écrit (1h30)

### ECUE1B - LATIN INITIATION 3

**Enseignant(s)** : BAPTISTE LAID,

**Volume horaire hebdomadaire** : 1h30

**Programme** :

**Bibliographie** :

Supports (textes d'étude et versions) distribués par l'enseignant au début et au cours du semestre.

N.B. : Les étudiants s'inscrivant à ce cours devront avoir suivi le cours de Latin Initiation 2 en L2.

Modalités de contrôle des connaissances UE22 Langues et civilisations, ECUE1B Latin initiation 3		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général** : Contrôle continu 100% 2 écrits (1h30), l'un en milieu de semestre, l'autre en semaine 13

**Régime dérogatoire** : 1 écrit (1h30) en semaine 13

## ECUE2 - LANGUE ET CIVILISATION MÉDIÉVALES

**Enseignant(s) :** MARIE-MADELEINE HUCHET,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Le roman de Tristan de Thomas, éd. de E. Baumgartner, I. Short, F. Lecoy, Paris, Champion Classiques Moyen Âge, 2003.

L'ouvrage doit être apporté dès le premier cours.

**Bibliographie :**

- Cl. Thomasset et K. Ueltschi, Pour lire l'ancien français, Paris, Nathan-Université, « 128 », 1993.

- Geneviève Hasenohr, Introduction à l'ancien français, Paris, Sedes, 1990 et 1993..

Une bibliographie complémentaire sera commentée au premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE22 Langues et civilisations, ECUE2 Langue et civilisation médiévales		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).

**Régime général :** Contrôle terminal de 2 heures : traduction, morphologie, syntaxe, vocabulaire 100%.

**Régime dérogatoire :** Contrôle terminal de 2 heures : traduction, morphologie, syntaxe, vocabulaire 100%

**2ème session :** Contrôle terminal de 2 heures : traduction, morphologie, syntaxe, vocabulaire 100%

## ECUE3 - HISTOIRE PHONIQUE ET GRAPHIQUE DU FRANÇAIS

**Enseignant(s) :** JEANNE-MARIE BOIVIN,

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Initiation à la phonétique historique et aux systèmes graphiques qui en découlent en français, ancien et moderne.

Bibliographie : donnée en cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE22 Langues et civilisations, ECUE3 Histoire phonique et graphique du français		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 100% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve écrite : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

Régime général : Contrôle terminal : un écrit 1h30 100%

## ECUE4 - LANGUE VIVANTE

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

Programmes et contrôle des connaissances : se reporter au livret spécifique LANSAD sur le site de la Faculté des Lettres.

Modalités de contrôle des connaissances UE22 Langues et civilisations, ECUE4 Langue vivante		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 100% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 100% (date à déterminer).

## UE23 – CULTURE GÉNÉRALE

### ECUE1 - OPTION FACULTÉ

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

voir la liste des options proposées sur le site web de la Faculté LLSH : <http://lettres-sh.u-pec.fr/> ou poursuivre la LV2 (LANSAD), ou la langue ancienne (latin ou grec).

NB : les étudiants pourront, notamment, prendre les cours suivants dans le cadre du département de Lettres modernes :

Culture de l'Antiquité :

'Héros et dieux de la mythologie gréco-romaine'

Enseignant : Mme Cuny-Le Callet

Volume horaire hebdomadaire : 1h30 CM

Modalités de contrôle des connaissances UE23 Culture générale, ECUE1 Option Faculté		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

**Régime général et dérogatoire :** Un écrit de 1h30 en semaine 13

**2ème session :** Un écrit de 1h30

### ECUE2 - OPTION TRANSVERSALE

**Volume horaire hebdomadaire :** 1h30

**Programme :**

A choisir parmi les options Transversales proposées par le département d'anglais, ou parmi celles proposées par l'université.

Voir le Catalogue des options transversales et les dates d'inscription sur le site de l'Université (<http://www.u-pec.fr/>).



Modalités de contrôle des connaissances UE23 Culture générale, ECUE2 Option Transversale		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

## UE23B – CULTURE GÉNÉRALE (PARCOURS 1ER DEGRÉ)

### ECUE1 - OPTION FACULTÉ = COURS DE SCIENCES À LA FACULTÉ DES SCIENCES

Volume horaire hebdomadaire : 3h

Modalités de contrôle des connaissances UE23B Culture générale (parcours 1er degré), ECUE1 Option Faculté = cours de sciences à la Faculté des Sciences		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

### ECUE2 - IP = PRÉPROFESSIONNALISATION : STAGE EN ÉCOLE PRIMAIRE

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE23B Culture générale (parcours 1er degré), ECUE2 IP = préprofessionnalisation : stage en école primaire		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

## UE23C – CULTURE GÉNÉRALE (PARCOURS 2ND DEGRÉ)

### ECUE1 - OPTION FACULTÉ

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

voir la liste des options proposées sur le site web de la Faculté LLSH : <http://lettres-sh.u-pec.fr/> ou poursuivre la LV2 (LANSAD), ou la langue ancienne (latin ou grec).

NB : les étudiants pourront, notamment, prendre les cours suivants dans le cadre du département de Lettres modernes :

Culture de l'Antiquité :

'Héros et dieux de la mythologie gréco-romaine'

Enseignant : Mme Cuny-Le Callet

Volume horaire hebdomadaire : 1h30 CM

Modalités de contrôle des connaissances UE23C Culture générale (parcours 2nd degré), ECUE1 Option Faculté		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle continu : % écrit et % oral. évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : % (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : % (date à déterminer).

Régime général et dérogatoire : Un écrit de 1h30 en semaine 13

2ème session : Un écrit de 1h30

### ECUE2 - IP : STAGE EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Modalités de contrôle des connaissances UE23C Culture générale (parcours 2nd degré), ECUE2 IP : stage en établissement scolaire		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 50% oral et 50% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : NON% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : NON% (date à déterminer).

## UE24 – STAGE OPTIONNEL

### ECUE - STAGE OPTIONNEL

Programme :

Ce stage (voir dans « Programme des enseignements ») peut être crédité de 3 ECTS à la place de l'UE 23, ECUE 2 (option Transversale).

Modalités de contrôle des connaissances UE24 Stage optionnel, ECUE Stage optionnel		
<b>1ère session</b>	Régime général	Contrôle terminal : 50% oral et 50% écrit.
	Régime dérogatoire	Epreuve orale : 0% (date à déterminer).
<b>2ème session</b>		Epreuve orale : 0% (date à déterminer).

## L2-L3 : PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (INFORMATIQUE APPLIQUÉE - TICE)

Programme : Cet ECUE est (b)obligatoire pour tous les étudiants(b) de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines inscrits en deuxième année.

Régime spécifique pour les géographes.

Il s'agira de compléter la formation initiée en L1. Contrairement à l'ECUE de L1 identique pour tous, les contenus proposés en L2 prendront des orientations différentes selon les enseignants et les groupes de TD. A choisir (dans la mesure des places disponibles et des compatibilités d'emploi du temps) parmi les axes suivants :

**Axe 1** : Traitement de l'image, infographies, dessin vectoriel (M. PERES LEBLANC)

**Axe 2** : Informatique textuelle, interrogation de base de données en ligne (J.M. LEBLANC/S. EMONOT)

**Axe 3** : Gestion de projets par le numérique (Y. AMRI)

**Axe 4** : Web, CMS, réseaux (communication entre les machines) Publipostage. (E. HOCQUELOUX)

Prendre contact avec M. PERES LEBLANC ([marie.leblanc@u-pec.fr](mailto:marie.leblanc@u-pec.fr)) pour tout complément d'information.

Dans le cadre de cet ECUE, l'étudiant poursuivra la validation des compétences en vue de l'obtention du Certificat PIX, accompagné par son enseignant.

Les étudiants inscrits en **régime dérogatoire** (à l'exception de la géographie) prendront **contact dès la rentrée** avec le **référént TICE** (M. PERES LEBLANC) de l'UFR qui leur proposera un contenu pédagogique sur Eprel.

Pour toute question concernant l'organisation des TICE en L2 :

**Secrétariat pédagogique** : [poitiers@u-pec.fr](mailto:poitiers@u-pec.fr)

**Référént TICE, Faculté LLSH** : [marie.leblanc@u-pec.fr](mailto:marie.leblanc@u-pec.fr)

## L2-L3 : PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (LANGUES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES - LANSAD)

**Mon niveau de langue vivante, mon inscription, mes cours**

**Qu'est-ce que le LANSAD ?**

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

**Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.**

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Russe (réservé aux L2, L3, master LEA), Latin et Grec.

**Bon à savoir**

> Les langues vivantes pour spécialistes d'autres disciplines prises en Option Faculté seront évaluées en contrôle continu pour les étudiants inscrits en régime général.

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absence aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé.

Voir livret Lansad

## L2-L3 CHOIX DES OPTIONS FACULTÉ ET TRANSVERSALES

### OPTIONS FACULTE

Dans chaque filière de L2-L3, des cours à choix multiples (« Options Faculté ») sont proposés pour permettre aux étudiants de s'ouvrir aux autres disciplines : anglais, allemand, espagnol, histoire, géographie, lettres, philosophie.

Le « Catalogue des options Faculté » est disponible en ligne sur le site web de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines ainsi qu'à l'accueil de la scolarité au bureau 127 (bâtiment i 2).

### Inscriptions

L'inscription aux options Faculté devra s'effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'option choisie.

### OPTIONS TRANSVERSALES

Proposées par toutes les facultés de l'UPEC et certains services de l'université (Sports et Culture), les options Transversales doivent être choisies en dehors de votre mention ou de votre spécialité et permettent de faire l'apprentissage de compétences transversales pour lesquelles vous avez un intérêt personnel.

Elles sont répertoriées par semestre dans le 'Guide des options Transversales', disponible en ligne ou sur papier à la scolarité de la Faculté (bureau 107, bâtiment i) et au SCUIO-BAIP (coordonnées indiquées en fin de livret).

### Inscriptions

L'inscription aux options Transversales s'effectue sur le (b)site Internet de l'UPEC à des dates précises(b) indiquées sur le site Internet.

**NB : la liste des options est limitée. Il est exclu de choisir en option un cours qui n'est pas référencé dans les deux catalogues.**

## PARCOURS SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SIC)

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le parcours Sciences de l'information et de la communication (SIC) est une filière sélective qui s'adresse aux étudiants inscrits en Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Histoire, Lettres ou Philosophie à l'UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines de l'Université Paris-Est Créteil. Le département de Communication politique et publique propose une initiation progressive aux Sciences de l'information et de la communication à partir de thématiques spécifiques tout en poursuivant sa majeure : les médias et le journalisme (L1), la communication politique et publique (L2), la communication numérique (L3). La première année a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir une connaissance des enjeux liés aux évolutions des médias et donc de l'articulation entre information et communication. La deuxième année du Parcours sera dédiée à la communication politique et publique. Enfin la 3ème année prend acte de l'intégration croissante du numérique dans les divers domaines de la vie sociale. Les enseignements du parcours SIC, dispensés en "mineure", se substituent à certains enseignements proposés dans le cadre des parcours mono-disciplinaires.

voir Livret Parcours SIC

## PARCOURS 1ER DEGRÉ

Ce Parcours, qui se déroule en L2-L3, peut être suivi en licence d'Allemand, Anglais, Espagnol, Lettres modernes, Géographie, Histoire et Philosophie. Il est destiné aux étudiants qui envisagent de préparer, après l'obtention du diplôme de la licence, le Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (CRPE), qui offre de nombreux postes : les épreuves du concours ont lieu désormais à la fin du M1.

### Contact

Responsable du Parcours : Mme Sylvie DUCAS, [sylvie.ducas@u-pec.fr](mailto:sylvie.ducas@u-pec.fr)

### Objectifs

Il s'agit d'acquérir :

**Une culture pluridisciplinaire**, plus que jamais indispensable pour réussir le CRPE, préparé dans le cadre de masters MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation). À l'UPEC, voir le master « MEEF 1er degré », dirigé par l'ESPE.

Ce concours (voir programme complet sur internet : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)) comporte en effet :

### Admissibilité :

2 épreuves écrites de 4h chacune : Français et mathématiques

### Admission : 2 épreuves orales :

- *Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix des candidats : sciences, technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique (dossier préparé pendant l'année, 1 heure d'épreuve)*
- *Entretien à partir d'un dossier, comportant deux parties : connaissances en matière d'éducation physique et sportive ; connaissances du système éducatif français (3 heures de préparation, 1h15 d'épreuve)*

**Une solide formation disciplinaire** permettant, le cas échéant, d'autres choix professionnels et la poursuite d'études en Master dits de « recherche ».

### Description

Le parcours « Professeur des écoles », dans la licence choisie, se décompose ainsi (entre 1/3 et 1/4) des enseignements) :

- 12 ECTS de langue (un enseignement par semestre durant 2 ans)
- 3 ECTS d'informatique (niveau C2i) en L2
- 6 ECTS d'enseignements de Lettres et Sciences humaines à choisir en L2-L3 parmi les options Faculté et Transversales, en lettres, géographie, histoire.
- 3 ECTS de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement du 1er degré, en L3, qui prendra la forme d'un court stage en établissement scolaire. Dispositif expliqué à la rentrée
- 12 ECTS d'enseignements scientifiques en L3 (6 ECTS à chaque semestre 5 et 6) organisés sous forme de 2 modules de 3h sur 10 semaines à chaque semestre

### Questions/ réponses

#### Quels sont les intérêts de suivre ce Parcours par rapport à un Parcours classique ?

Un esprit pluridisciplinaire, une compétence disciplinaire, un choix ouvert :

- conserver ou acquérir, après le baccalauréat, un esprit pluridisciplinaire dans l'optique des programmes de l'écrit du concours du CRPE ;
- avoir accès en L3 à des enseignements spécifiques de remise à niveau en Sciences dans

l'optique des programmes de l'écrit du concours de professeur des écoles ;  
-développer, parallèlement, savoirs et compétences disciplinaires dans des départements spécialisés, comme tout étudiant de la Faculté des LLSH ;  
-laisser l'avenir ouvert : un étudiant peut avoir suivi ce Parcours dans l'optique du CRPE et, après la L3, choisir de s'orienter vers les concours de l'enseignement secondaire ou la recherche dans sa spécialité ou un master plus appliqué.

#### Peut-on faire une licence avec un Parcours ou une mineure de notre choix ou une double licence ?

Le Parcours professeur des écoles, comme son nom l'indique, est un Parcours à l'intérieur d'une licence. Il consiste en un choix présélectionné d'options susceptibles de mieux préparer à l'esprit du CRPE.

Il est impossible de faire un autre Parcours ou une autre mineure en parallèle.

#### Ce Parcours augmente-t-il l'horaire de la licence suivie ?

Non. En effet, en L2, les enseignements à suivre sont, soit prévus dans tous les cursus (langue, informatique), soit à choisir en tant qu'options Faculté et Transversales prévues, elles aussi, dans les cursus. En L3, les enseignements scientifiques remplacent dans chaque cursus, soit des options, soit une UE (et une seule) du cursus « normal ».

#### Doit-on faire un stage dans ce Parcours ?

Les étudiants font un stage court dans le cadre de l'UE de préprofessionnalisation (Insertion professionnelle), située en L3 S6. **Cette UE est obligatoire**. Elle se compose de 19h50 TD qui auront lieu le lundi après-midi et d'un stage d'observation de 18 heures. Le stage doit se dérouler dans un établissement public de l'académie de Créteil.

#### Attention, il n'existe pas de seconde session pour cette UE

Il est indispensable d'effectuer la recherche de stage dès le début des enseignements de l'UE de préprofessionnalisation. Un stage qui n'aurait pas commencé à la date du 11 avril ne pourra être évalué. La convention doit donc être établie et signée avant cette date.

#### Quel diplôme obtient-on ?

Le diplôme obtenu sera une licence d'Arts, Lettres et Langues, mention LLCER (spécialité allemand, anglais ou espagnol) ou lettres, ou bien une licence de Sciences Humaines et Sociales, mention géographie, histoire ou philosophie. Une attestation de suivi du « Parcours Enseignement du 1er degré » sera incluse dans l'annexe descriptive du diplôme avec les notes obtenues à chaque matière optionnelle.

#### Inscription et emploi du temps de l'étudiant, mode d'emploi :

- Etape 1 : assister aux réunions de rentrée de son Département ;
- Etape 2 : procéder aux inscriptions pédagogiques le même jour ;
- Etape 3 : à partir du livret de sa discipline, envisager les options à prendre sur un cursus de 2 ans (impossible de le concevoir semestre après semestre) ;
- Etape 4 : assister à la réunion du Parcours (vendredi 11 septembre, voir affichage) pour s'inscrire auprès de la coordinatrice du Parcours, Mme Jouanny, et avoir toutes les informations utiles ;
- Etape 5 : choisir parmi les options Faculté et Transversales les options demandées dans le Parcours en fonction des semestres et des possibilités de son emploi du temps (voir le livret et les tableaux d'affichage des emplois du temps).

**ATTENTION : en L3, les cours de sciences (obligatoires) se déroulent à la Faculté des Lettres, le lundi et le mardi de 16h à 19h. Ne prendre aucun autre cours dans ces créneaux**

## PARCOURS 2ND DEGRÉ

Ce parcours s'adresse aux étudiants souhaitant s'orienter vers le métier d'enseignant du second degré, sanctionné par le CAPES. Il offre aux étudiants la possibilité de suivre à la fois un enseignement disciplinaire et des cours spécialisés, en particulier aux semestres 5 et 6.

Les étudiants devront suivre au L3 S6 une UE de préprofessionnalisation.

**Cette UE est obligatoire**. Elle se compose de 19h50 TD qui auront lieu le lundi après-midi et d'un stage d'observation de 18 heures. Le stage doit se dérouler dans un établissement public de l'académie de Créteil.

**Attention, il n'existe pas de seconde session pour cette UE**

Il est indispensable d'effectuer la recherche de stage dès le début des enseignements de l'UE de préprofessionnalisation. Un stage qui n'aurait pas commencé à la date du 11 avril ne pourra être évalué. La convention doit donc être établie et signée avant cette date.

## DOUBLES LICENCES

### LA DOUBLE LICENCE ALLEMAND-ANGLAIS À L'UPEC

(Responsable Sylvie Toscer-Angot - Directrice du département d'allemand)

Elle est attractive pour tout lycéen désireux de mener en parallèle l'étude de deux langues étrangères, en particulier pour les lycéens issus de classes européennes, de classes bi-langues et de classes préparatoires.

Elle permet aux étudiants d'un bon niveau en allemand et en anglais d'avoir une formation diversifiée fortement axée sur l'apprentissage de deux langues. La formation est résolument tournée vers la connaissance des sociétés germanophones et anglophones actuelles, tout en intégrant les nécessaires connaissances de base concernant l'histoire, la littérature et le système linguistique anglais et allemand. Elle vise à l'utilisation pratique des deux langues dans des contextes professionnels variés.

Elle est un atout supplémentaire dans le cadre d'un stage en contexte professionnel (entreprise allemande ou britannique/américaine, institutions allemande ou britannique/américaine, notamment).

Elle permet à l'étudiant d'envisager 2 séjours d'études à l'étranger au long de son cursus qui se renforcent et se complètent dans le cadre d'ERASMUS et de l'assistantat notamment.

Elle permet d'accéder à des Masters recherche, d'enseignement ou professionnels, notamment au Master Pro rédaction et traduction de l'UPEC et au Master Enseignement.

Elle correspond à l'évolution actuelle vers des formes de bivalence dans le métier d'enseignant. En effet, dans le secondaire, il est d'ores et déjà courant que des enseignants d'allemand soient amenés à compléter leur service dans leur établissement par des heures d'enseignement non directement liées à leur matière. Le rectorat de Créteil est particulièrement favorable à ce type de licence.

Elle s'intègre parfaitement dans l'offre de formation du département d'allemand, lequel assure la préparation aux concours de l'enseignement : CAPES externe d'allemand, CAPES interne d'allemand, agrégation interne d'allemand, ces deux derniers concours n'étant pas préparés dans les autres universités de Paris et de l'Île-de-France.

Deux parcours sont proposés : un parcours à dominante littéraire un autre à dominante histoire et civilisation.

Il n'existe actuellement aucune autre double licence de ce type dans l'académie de Créteil et plus largement en Île-de-France.

Voir descriptifs et tableaux horaires dans le livret pédagogique L2, L3 Allemand

### LES DOUBLES-LICENCES À BASE D'HISTOIRE

(Responsable : Arnaud Baubérot - département d'histoire)

La double licence s'adresse à des étudiants motivés, désireux de suivre un double cursus et d'acquérir ainsi deux diplômes en trois ans. La tâche des étudiants est facilitée grâce à un schéma clair :

- des enseignements à suivre obligatoirement
- d'autres qui peuvent être communs aux deux cursus
- ceux enfin qui sont l'objet d'équivalences

Du fait d'une organisation adaptée qui garantit l'équilibre entre les deux disciplines, la double licence constitue une meilleure chance de réussite. Actuellement, rien n'empêche un étudiant de s'inscrire dans deux filières et certains le font, mais il leur est très difficile de suivre tous les enseignements (emploi du temps trop lourd, chevauchements de cours) et de faire face à la double charge de travail.

### Particularités de ces doubles licences

Parce que l'Histoire est par essence ouverte sur d'autres disciplines, elle se prête particulièrement bien au partenariat. La double licence favorise l'ouverture disciplinaire et, plus généralement,

culturelle. Les choix de master (Recherche ou Enseignement ou Professionnel) après la licence sont plus vastes et la maîtrise de deux disciplines facilite l'orientation vers de nombreux secteurs.

Elle augmente les chances d'insertion professionnelle en aidant les étudiants à mûrir un véritable projet personnel et en élargissant l'accès à différents types de concours.

Elle offre une préparation privilégiée à tous les concours qui comportent des épreuves de culture générale dotées d'un fort coefficient et des épreuves de langue vivante : les concours d'entrée dans les Instituts d'Etudes Politiques, dans les Écoles de journalisme, dans les Écoles de bibliothécaires, de documentalistes ou d'archivistes, les concours administratifs. Elle permet aussi d'augmenter les chances de réussite aux concours de l'enseignement : CRPE (enseignement primaire), CAPES (enseignement secondaire), PLP2 (enseignement Lettres-Histoire-Géographie en lycée professionnel), Agrégation. Elle facilite l'accès à des postes à caractère particulier (par exemple, professeur d'histoire-géographie dans les classes dites "européennes").

Dès la première année, les étudiants suivent un enseignement disciplinaire en langue vivante.

Dans la double licence, l'Histoire peut être combinée avec : Allemand, Anglais, Espagnol, Géographie, Lettres, Philosophie.

Attention ! La réussite dans cette filière suppose engagement personnel et disponibilité. Une double licence demande un temps de travail de 40 à 50% supérieur à celui d'une licence monodisciplinaire. Une bonne capacité à organiser son temps et son travail est donc nécessaire pour réaliser, seul ou en groupe, les travaux écrits et oraux demandés.

Lors de la réunion de pré-rentree des doubles licences, chaque étudiant recevra la maquette de formation pour son année, avec le détail des cours. Ce document est à conserver précieusement ! Pour la description du contenu des cours et des évaluations, il faut se reporter au livret de chaque discipline.

Voir le livret des doubles licences en ligne.

## RÈGLES ET ORGANISATION DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES : RÉGIMES ET RÉSULTATS

### RÉGIME GÉNÉRAL

C'est le régime auquel sont astreints normalement les étudiants. A chaque semestre, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu et/ou par examen terminal. Il exige :

#### I - L'assiduité obligatoire aux TD :

**A partir de 3 absences aux séances TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note 0 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. En d'autres termes, 3 absences au TD = 0 au contrôle continu**

**II - Dans le cadre du contrôle continu**, la réalisation d'un certain nombre d'exercices dans chaque UE et/ou ECUE : exposés, devoirs à la maison, devoirs sur table, etc. ;

*un dossier non rendu ou un exercice non fait dans ce contrôle continu entraînera automatiquement la note 0 à cet exercice*

**III - Dans le cadre de l'examen terminal**, la participation à l'épreuve organisée par le service des examens après la semaine 13.

*En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné(e) (noté-e DEF).*

Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne,...), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant.

### RÉGIME DÉROGATOIRE

(pour les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants en situation de handicap, des artistes et des sportifs de haut niveau) (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations)

Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est accordé par le responsable pédagogique. L'étudiant doit en faire la demande, au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique. En particulier, les salariés devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité. Le contrat pédagogique stipulant les UE ou ECUE concernés par ce régime doit être établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique.

Les étudiants inscrits à ce régime passeront l'examen terminal ou la dernière épreuve du contrôle continu (selon les modalités propres à chaque ECUE/UE).

**En cas d'absence à cet examen (voir plus haut : III - régime général).**

**Les deux modes de contrôle pourront être combinés à l'intérieur d'une UE quand celle-ci comporte plusieurs ECUE.**

## DUREE DE CONSERVATION DES ACQUIS

Les UE et ECUE (dont la valeur en crédits est fixée) sont capitalisables sans limitation de durée (article 13 de l'arrêté du 1er août 2011), mais en cas d'interruption, puis de reprise d'études, l'étudiant se trouve dans une situation de validation des études supérieures: les règles de prise en compte d'UE et ECUE s'appliquent en fonction du parcours visé, de la date de validation et de l'éventuelle nécessité d'une actualisation des connaissances.

Dispositions particulières en cas de modifications dans l'organisation des enseignements : Mesures transitoires pour les étudiants redoublant ou en reprise d'études Les modifications dans l'organisation des enseignements adoptées dans les conseils, doivent faire l'objet de règles de correspondance prenant en compte la situation la plus favorable pour l'étudiant. Elles sont inscrites dans le contrat pédagogique.

## CALENDRIER ET ORGANISATION DES DEUX SESSIONS

Pour chaque période d'enseignement d'une UE, deux sessions d'examens sont organisées, hormis le cas échéant pour une UE ou ECUE correspondant à un stage ou à un projet pédagogiquement comparable (ex : projet tutoré, recherche bibliographique, recherche documentaire, enseignement spécifiquement méthodologique...). Une UE acquise ne peut pas être repassée.

Un étudiant ne peut prétendre à plus de deux sessions au cours d'une même année universitaire.

Dans la mesure du possible, le délai minimal entre la date du dernier cours (CM, TD, TP,...) inscrit dans la maquette de formation et le premier examen terminal du semestre en cours est de 7 jours francs. Cette semaine de révision doit être prévue dans le calendrier universitaire.

### La première session

Le mode du contrôle continu doit faire l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus (article 11 de l'arrêté du 1er août 2011), en particulier en L1 et doit être constitué de deux épreuves minimum. Pour les autres années, l'évaluation des connaissances se déroule sous la forme d'épreuves de contrôle continu et/ou de contrôle terminal. Il est souhaitable que la première session comporte une part d'épreuves orales notamment en langues.

Lorsque le contrôle continu n'a pas lieu pendant les TD, la date de l'épreuve doit être annoncée au moins 15 jours avant sa programmation.

Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant. (article 11 de l'arrêté du 1er août 2011).

### La deuxième session

La deuxième session est organisée en juin, à l'issue des semestres pairs, sauf cas particuliers à étudier lors du vote des calendriers des composantes.

Il est souhaitable que cette session comporte des regroupements d'épreuves quand cela est possible et une part significative d'épreuves orales. Un intervalle minimum de 15 jours entre publication des résultats et le début de la deuxième session doit être respecté (article 17 de l'arrêté du 1er août 2011).

Pour la deuxième session, en cas de semestre non validé, l'étudiant choisit les UE ou ECUE non validés auxquels il se représente et se voit attribuer la meilleure des deux notes obtenues (en 1ère ou 2ème session) pour le calcul définitif à l'issue de la deuxième session.

En cas de chevauchement entre deux ou plusieurs épreuves d'examens concernant des ECUE auxquelles l'étudiant est inscrit dans le cadre de son parcours et du contrat pédagogique, des épreuves de remplacement doivent être organisées. Pour en bénéficier, l'étudiant doit déposer une demande écrite auprès du service administratif organisant les examens de la formation dont il relève dans un délai de 8 jours ouvrables à compter de l'affichage du calendrier de la session.

La consultation des copies d'examen n'a lieu qu'en présence des enseignants à des dates

précises et après affichage des résultats.

## COMPENSATION DES RESULTATS

### Modalités de compensation

Une compensation a lieu sur les trois années du cursus de licence entre les semestres 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6.

### Première session (fin de chaque semestre) - deuxième session (juin)

- Pour la deuxième session, l'étudiant choisit les UE ou les ECUE non validés auxquels il se représente : la meilleure des deux notes est conservée.

- La note de première session lui est automatiquement conservée pour les UE ou ECUE auxquels il ne s'est pas représenté à la deuxième session.

- L'étudiant n'est pas autorisé, dans le but d'augmenter sa note, à se représenter en deuxième session à des UE ou ECUE validés lors de la première session.

### Mentions de diplôme

On distinguera la règle de délivrance de la licence, de la note prise en compte pour l'attribution de la mention (note de mention).

Pour un étudiant ayant obtenu sa licence, les mentions sont calculées et attribuées de la manière suivante :

La note de mention (NM) est calculée suivant la formule  $NM = \text{Max} ((S1+S2+...+S6)/6 ; (S5+S6)/2)$

Si  $12 \leq NM < 14$  : mention Assez bien

Si  $14 \leq NM < 16$  : mention Bien

Si  $NM \geq 16$  : mention Très bien

La délivrance du diplôme de licence comme la validation des UE et des semestres sont prononcées après délibération du jury souverain conformément aux dispositions générales précédemment énoncées.

**Modalités de délivrance du DEUG** : La délivrance du DEUG aux étudiants qui en auront fait préalablement la demande, se fera sur la base de la validation de chacune des deux premières années de licence.

**L'obtention de la Licence est obligatoire pour l'inscription en Master 1.** Le passage conditionnel entre la licence et le master 1 n'est donc pas autorisé. Cf. art. 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master :

« Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master

- soit de l'une des validations prévues aux articles L 613-3-4-5 du code de l'éducation. »

## EXPLICATION DES TYPES DE RÉSULTATS L2 LETTRES

AJAP : Ajourné mais Autorisé à Poursuivre

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard, dans lequel vous avez validé au moins 12 ECTS. Vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante (L3), mais

vous devez rattraper les matières dans lesquelles vous êtes ajourné.

Attention, dans ces 12 ECTS, doivent figurer les UE (ou ECUE) suivants qui correspondent à des enseignements fondamentaux dans vos études :

- S3 : 12 ECTS requis dans les UE 9 (Littératures) et 10 (Outils linguistiques)
- S4 : 12 ECTS requis dans les UE 13(Littératures) et 14 (Outils linguistiques)

Parcours Communication (SIC) :

- S3 : 12 ECTS dont 6 ECTS de l'UE 14 SIC (Introduction à la communication politique et publique) et 6 ECTS dans les UE 11 (Littératures) et UE 12 (Outils linguistiques)
- S4 : 12 ECTS dont 4 ECTS DE l'UE 17 SIC (Communication et élections ou Communication et militantisme) et 8 ECTS dans les UE 15 et UE 16 (Littératures et outils linguistiques)

NAP : Non Autorisé à Poursuivre

Vous n'avez pas la moyenne générale et vous avez deux semestres de retard. Vous devez rattraper vos deux semestres de retard car le redoublement est possible, mais vous n'êtes pas autorisé à vous inscrire au semestre suivant.

ADM : Admis

Vous passez automatiquement en année supérieure, même si vous avez moins de 10 de moyenne à certains UE ou ECUE, car vous avez la moyenne globale par compensation.

## RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DES DIPLÔMES DE LICENCE

Rappel : en fin de cursus, le diplôme est attribué si tous les semestres sont acquis (180 ECTS)

I - Réinscription en Licence 1 ou inscription en licence 2

2 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L2.

1 semestre acquis + 12 ECTS de l'autre semestre = AJAP / Ajourné mais autorisé à s'inscrire en L2.

Aucun semestre acquis = NAP / Non autorisé à s'inscrire en L2, mais autorisé à se réinscrire en L1.

II. Réinscription en licence 2 ou inscription en licence 3

4 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L3.

3 semestres acquis + 12 ECTS dans le semestre non acquis = AJAP / Ajourné mais autorisé à s'inscrire en L3.

2 semestres acquis = NAP / Non autorisé à s'inscrire en L3, mais autorisé à se réinscrire en L2. N.B. La L1 doit être validée totalement pour une inscription en L3.

III. Réinscription en licence 3 ou inscription en master 1

6 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en M1.

5 ou 4 semestres acquis = AJAP / Ajourné mais autorisé à se réinscrire en L3.



# TEXTES OFFICIELS RÉGISSANT LES ÉPREUVES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Extraits du règlement des examens de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

L'inscription administrative et pédagogique à l'université, dans la formation concernée par les examens, est une condition impérative pour pouvoir se présenter aux épreuves.

Les textes peuvent être consultés en ligne sur le site de l'UFR>scolarité>examens

## III -1 La préparation des examens

### Convocation

Le calendrier des épreuves terminales de première et de deuxième sessions tient lieu de convocation. Il est communiqué par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet et/ou par voie électronique, au moins quinze jours avant le début des épreuves. La convocation comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve. En tout état de cause une convocation individuelle doit être envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité.

La liste des documents ainsi que la nature des instruments de calcul autorisés doivent être indiquées sur le calendrier des épreuves.

En l'absence de toute indication, aucun document ou matériel ne sera autorisé.

## III -2 Le déroulement des épreuves

Les dispositions décrites ci-dessous concernent les épreuves écrites, qu'elles relèvent du régime général ou du régime dérogatoire (modalités pédagogiques spéciales).

### - Déroulement des épreuves orales

Ce type d'épreuves peut relever du contrôle continu ou du contrôle terminal.

Les interrogations orales sont, par définition, des contrôles individuels et, même si la période des examens oraux est commune, le sujet peut être différent pour chaque étudiant.

Le candidat signe la liste d'émargement au moment de son épreuve orale après présentation de la carte d'étudiant.

### - Déroulement des épreuves écrites

Ce type d'épreuves peut concerner du contrôle continu ou du contrôle terminal.

Les épreuves écrites de contrôle terminal doivent être organisées de manière à garantir l'anonymat des copies. Cet anonymat doit être respecté jusqu'au-delà de la correction.

Les dispositions décrites ci-dessous concernent les épreuves écrites de contrôle terminal.

## III - 2.1 L'accès aux salles d'examen

Les étudiants ne conservent avec eux que le matériel autorisé pour l'épreuve. Les vêtements d'extérieur, sacs, porte-documents, cartables, doivent être déposés à l'entrée dans la salle. Il en est de même des téléphones portables (ou de tout autre dispositif de stockage d'émission ou de réception d'informations) qui doivent être éteints.

L'identité de l'étudiant qui compose est vérifiée par la présentation de la carte d'étudiant ou, à défaut, d'une pièce avec photographie justifiant son identité.

L'étudiant doit se présenter avant le début de l'épreuve (ouverture des enveloppes contenant le sujet). En cas de grève des transports ou d'intempéries, les surveillants ont la possibilité de retarder l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Le délai d'acceptation d'un étudiant retardataire pour une épreuve d'examen est de 1/3 de la durée de l'épreuve avec un maximum de 1 heure. A l'inverse, nul ne peut sortir de la salle d'examen avant ce délai. Un retard ne donne pas lieu à une compensation de durée de l'épreuve.

Exceptionnellement et passé le délai de tolérance, les candidats qui sont autorisés à quitter momentanément la salle d'examen pendant l'épreuve devront remettre, avant de sortir, leur copie au surveillant qui la leur rendra à leur retour. Les étudiants ne sont autorisés à quitter provisoirement la salle qu'un à la fois. Le surveillant notera sur le procès-verbal, l'heure de

sortie et l'heure de retour du candidat.

## III - 2.2 La tenue de l'épreuve

### - Les principes

· Les étudiants doivent obligatoirement composer à la place qui leur a été éventuellement assignée. En outre, les surveillants sont autorisés à procéder à tout changement de place s'ils l'estiment nécessaire au bon déroulement de l'épreuve.

· Toute épreuve écrite terminale doit se dérouler selon le principe de l'anonymat. Les copies doivent prévoir le dispositif le garantissant.

· Les étudiants doivent respecter les règles de déroulement de l'épreuve. Les étudiants présentant un handicap peuvent bénéficier d'aménagements particuliers après avis du médecin du SUMPSS et décision du Président : temps majoré, utilisation de matériels appropriés, surveillance-secrétariat. L'accessibilité des locaux doit leur être assurée.

### - Le déroulement

· Les étudiants se rendent à la place qui leur est assignée et signent la liste d'émargement en début d'épreuve.

· Seuls sont admis à pénétrer dans la salle et à composer, les étudiants inscrits à l'épreuve dans le mode de contrôle correspondant. Si un étudiant affirme devoir composer et ne figure pas sur les listes d'émargement, il compose sous réserve de vérification ; son nom est ajouté à la liste d'émargement.

· L'enseignant responsable de l'épreuve doit être présent sur les lieux de l'examen et participer à la surveillance, sauf impossibilité absolue, auquel cas un remplaçant est désigné parmi l'équipe pédagogique.

· La surveillance doit être assurée sans aucune interruption pendant toute la durée de l'épreuve.

· Dès que tous les étudiants présents ont rejoint leur place, l'enseignant responsable de la matière rappelle le règlement de l'épreuve, puis les sujets sont distribués. Si la nature du sujet ou de l'épreuve nécessite un complément d'information orale, celui-ci est donné préférentiellement en début d'épreuve.

· L'enseignant responsable de la matière (ou le surveillant) indique alors l'heure de début précise le temps de composition et l'heure de fin d'épreuve. Ces informations sont écrites au tableau.

· Les candidats ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition : documents éventuels, copies, intercalaires et brouillons fournis par l'Université. Aucun signe distinctif permettant d'identifier le candidat ne doit être apposé sur les copies.

· Le surveillant s'assure de l'identité et du placement des candidats, du respect de l'usage du matériel autorisé, du bon déroulement de l'épreuve et effectue toutes vérifications qu'il juge utiles.

· A l'issue du temps de composition et dans le respect du temps minimum de présence imposé dans la salle d'examen, les candidats doivent remettre leur copie et signer la liste d'émargement avant de quitter la salle. Le candidat indique sur sa copie le nombre d'intercalaires contenus dans ce document. Il doit remettre une copie et une seule, même blanche. En cas d'utilisation d'intercalaires, le numéro d'anonymat devra être reporté sur chacun d'entre eux. Les copies et intercalaires, avant, durant et après l'examen, ainsi que les copies, brouillons et intercalaires vierges sont et restent la propriété de l'Université.

### - Les incidents et fraudes

· En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens ou concours, le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats.

· Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits.

· Il dresse le procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou tentative de fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au procès-verbal.

· Il rédige un rapport circonstancié à l'attention de directeur de composante qui le transmet au Président de l'Université pour saisine de la section disciplinaire.

- La copie est cependant corrigée dans les conditions normales.
- En cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de l'étudiant fautif peut être prononcée par l'autorité responsable de l'ordre et de la sécurité dans les enceintes et locaux de l'établissement.

**Les étudiants soupçonnés de fraude, de tentative de fraude ou de trouble à l'ordre public relèvent de la section disciplinaire de l'université.**

### III - 3.3 La délibération du jury

Le jury se réunit à l'issue de chaque session et délibère à partir des résultats obtenus par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Lorsqu'une compensation entre les deux semestres d'une même année universitaire est prévue, le jury examine également l'ensemble de l'année.

Le jury est souverain et seul habilité à procéder à des modifications de notes.

Les décisions du jury sont définitives et sans appel, à l'exclusion d'erreur matérielle.

### III - 3.4 L'affichage des résultats

Le délai de communication des résultats est au maximum de **trois jours ouvrables** après la délibération. Une attestation de réussite doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande auprès de l'administration de la composante. Le diplôme définitif sera délivré dans un délai maximum de six mois après la délibération.

A l'issue de la délibération, les procès-verbaux définitifs des résultats (admis ou ajourné) sont affichés sans que les notes ne soient mentionnées nominativement. Les étudiants ont droit à avoir communication de leurs notes sous forme d'un **relevé de notes individuel** ou par consultation sur internet (ou par affichage mais de façon anonyme). Sur leur demande, les étudiants ont droit également à la consultation de leurs copies dans un délai raisonnable (quinze jours à trois semaines) ainsi qu'à un entretien avec le président ou l'un des membres du jury. Un calendrier de consultation des copies peut être proposé.

Les procès-verbaux de jurys doivent mentionner le nom et le prénom de chaque membre du jury ainsi que leurs signatures. Le document affiché ne doit comporter aucune rature qui ne soit contresignée par le président du jury.

## SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE

### LES BIBLIOTHEQUES

Il existe des bibliothèques universitaires sur les sites de : Campus Centre, Mail des Mèches, Sénart, Médecine et Droit. Pour une liste plus exhaustive des différentes bibliothèques à votre disposition ou

tout autre renseignements en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque universitaire : [www.upec.fr](http://www.upec.fr) > bibliothèques

Les bibliothèques offrent des documents imprimés et électroniques pour accompagner vos études et

vos recherches menées à l'UPEC. Les collections des bibliothèques (livres et revues) sont très majoritairement en accès libre dans les salles de lecture.

Les ressources électroniques sont accessibles :

- sur place, à partir des ordinateurs de l'université ou sur votre ordinateur portable en connexion wifi

(réservée aux étudiants et personnels de l'UPEC)

- en grande majorité à distance, 7j/7 et 24 h/24, via le site Internet.

En savoir plus : [www.upec.fr](http://www.upec.fr) > bibliothèques

### LE SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO-BAIP)

Le SCUIO-BAIP informe et aide l'étudiant pour son orientation tout au long de son cursus universitaire : du premier au troisième cycle, et prépare son entrée sur le marché du travail. Le service met à la disposition des étudiants avec l'aide des documentalistes un fonds documentaire sur les secteurs professionnels, les formations à l'échelle nationale et des ordinateurs en libre service pour consulter les différents sites web des établissements de l'Enseignement supérieur. Il aide à construire son projet professionnel avec l'aide de conseillers d'orientation psychologues (élaboration du curriculum vitae, rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche).

Contact

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant, Site du Mail des Mèches Rue Poète et Sellier

94000 Créteil Métro : Créteil-Université (ligne 8)

[scuio-baip@u-pec.fr](mailto:scuio-baip@u-pec.fr), 01 41 78 47 96

En savoir plus : [www.upec.fr](http://www.upec.fr) > Etudiant > Orientation

### LE SERVICE CULTURE ET VIE DE L'ETUDIANT

Le service Culture et Vie de l'Étudiant de l'UPEC regroupe dans un même espace les différents services liés à la vie universitaire. Il a pour mission de simplifier les démarches administratives autour de la rentrée universitaire et de faciliter durant toute l'année l'accès à la vie culturelle et associative.

Les différentes antennes :

Culture (ateliers et événements) (01 45 17 19 84, [culture-svce@u-pec.fr](mailto:culture-svce@u-pec.fr)) /

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes (01 45 17 11 53, [asso-scve@u-pec.fr](mailto:asso-scve@u-pec.fr)) /

Jobs, emplois étudiants (01 45 17 65 20, [job-scve@u-pec.fr](mailto:job-scve@u-pec.fr)) /

Vie associative (01 45 17 11 53, [assocve@u-pec.fr](mailto:assocve@u-pec.fr)) /

Logement (01 45 17 70 64, [logement-scve@u-pec.fr](mailto:logement-scve@u-pec.fr)) /

Accompagnement des étudiants étrangers (01 45 17 11 51, [yvette.edwards@u-pec.fr](mailto:yvette.edwards@u-pec.fr)) /

Accompagnement étudiants handicapés (01 45 17 13 83, [handi-scve@u-pec.fr](mailto:handi-scve@u-pec.fr))

En savoir plus : [www.upec.fr](http://www.upec.fr) > Etudiant > Vie étudiante

## MÉDECINE PRÉVENTIVE

Ce service est à votre disposition pour répondre à vos attentes en matière d'information, conseil, handicap, examen médical, entretien psychologique. Des médecins assurent la visite médicale obligatoire en 1er cycle. Ils peuvent vous délivrer des certificats médicaux : aménagement du temps d'épreuve, prêt d'honneur, travail, stage, sports. Vous pouvez également demander un rendez-vous pour une consultation gratuite avec un médecin pour des ennuis de santé ou autres.

### Contact

Site Campus centre – niveau parking - La maison de la Santé  
[sumpps@u-pec.fr](mailto:sumpps@u-pec.fr), 01 45 17 13 70 ou 01 45 17 15 15

## LES SALLES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE

Les étudiants ont accès à des salles informatiques en libre-service sur présentation de leur carte d'étudiant :

### Site Campus Centre

**Bâtiment T** - 3ème étage - salles 304, 305, 306, 307, 308

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45

· Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 65 16

**Bâtiment P4** - niveau dalle - salles 38, 42, 44, 47, 51

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45

· Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 18 57

## CAMPUS MAIL DES MECHES

**Bâtiment de Sciences économiques et de gestion** - 2ème étage - salles 204 et 205

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h45

· Fermeture le samedi

Tél : 01 41 78 46 29

## Site de l'IUT Sénart

**Bâtiment FU1 (rez-de-chaussée)** : porte 005

Du lundi au vendredi (pour l'ensemble du site) : 13h – 18h

## VOCABULAIRE EN USAGE

**AGREGATION** : Concours de recrutement de l'enseignement secondaire, se prépare à Bac + 4 (après le master 1 ou la maîtrise, sous réserve d'obtention du master 2 au moment de l'admissibilité) ou Bac + 5 (après l'obtention d'un M2 ou pour les titulaires du CAPES).

**CAPES** : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré : Concours de recrutement des Professeurs certifiés. Se prépare à bac +3, au cours d'un master MEEF (voir à Master) : épreuves d'admissibilité et d'admission à la fin du M1 et titularisation à la fin du M2, sous réserve de l'obtention du master complet.

**CAPLP** : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

**CRPE** : Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles.

**CM** : Cours magistral : cours sous forme de conférence, dispensé devant un public important, parfois en amphithéâtre.

**DEUG** : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (diplôme intermédiaire délivré à l'issue du semestre 4), délivré sur demande.

**DST** : « Devoir sur table ». Exercice écrit du contrôle des connaissances effectué sous le contrôle d'un enseignant ou d'un surveillant (par opposition au 'devoir maison').

**ECTS** : European Credit Transfer System : crédit d'enseignement pour la mobilité européenne. Les ECTS expriment, sous la forme d'une valeur numérique, la quantité de travail que requiert chaque unité de cours (UE ou ECUE). Une année d'enseignement supérieur est fixée à 60 crédits = 30 crédits par semestre d'études. Une licence correspond donc à 180 ECTS.

**ECUE** : Élément constitutif d'une unité d'enseignement (UE) = matière.

**ESPÉ** : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, qui remplace les IUFM dans chaque académie et participe à la gestion pédagogique et administrative des masters MEEF (stages, notamment).

**FSDIE** : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. L'Université a la possibilité de rémunérer des étudiants pour des tâches administratives. Se renseigner auprès du service Stages-Emplois (Vie et culture de l'étudiant).

**Master** : correspond à 4 semestres d'études (2 ans) et à 120 crédits européens. Le master fait suite à la licence.

**Masters MEEF** : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation. Ces masters préparent aux concours de l'enseignement primaire et secondaire, en LCE, Lettres, Histoire-Géographie à la Faculté des LLSH.

**Options « Faculté »** : options proposées dans les domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales par les dix départements de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines. Les descriptifs des cours sont disponibles et rassemblés dans le « livret des options Faculté » sur le site Internet de la Faculté : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>

**Options T (= Transversales)** : ces options sont proposées par l'ensemble des Facultés de l'UPEC et consultables dans le livret spécifique appelé « Catalogue des options transversales » disponible sur papier et en ligne sur le site de l'UPEC : <http://www.u-pec.fr/>

**Parcours** : Ensemble cohérent d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. Une mention ou spécialité de licence peut comprendre plusieurs parcours. Ils peuvent être à vocation générale, appliquée ou professionnelle.

**TD Travaux dirigés** : cours par petit groupe, pendant lequel la participation active des étudiants est requise.

Thèse de doctorat : Se prépare en 3 ou 4 ans après le master 2 recherche. L'inscription « en thèse » est soumise à l'approbation du Professeur qui accepte de la diriger. La thèse est nécessaire pour postuler à un poste de Maître de Conférences dans une université.

**UE** : Unité d'enseignement homogène comportant éventuellement plusieurs ECUE.

**UFR** : Unité de Formation et de Recherche. Dénomination officielle de ce qu'on appelle couramment Faculté.

**VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience - permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valoir ses expériences personnelles et/ou professionnelles. En savoir plus : [fc-vae@u-pec.fr](mailto:fc-vae@u-pec.fr)

**VAP** : Validation des Acquis Professionnels - permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir des expériences professionnelles dans le but de reprendre des études et candidater à une formation. En savoir plus : [fc-vae@u-pec.fr](mailto:fc-vae@u-pec.fr)

## SÉJOUR À L'ÉTRANGER

Les accords passés entre l'UPEC et de nombreuses universités dans le monde vous permettent de faire des séjours d'études à l'étranger (consultez sur le site web de l'UPEC la liste des accords à l'étranger dans la rubrique Etudiant > Partir en programmes d'échanges). Etudiant inscrit à l'UPEC, vous bénéficiez le plus souvent de l'exonération des frais d'inscription dans l'université d'accueil et, si vous êtes boursier, vous continuez à recevoir votre bourse du CROUS. Les études réalisées dans l'établissement d'accueil sont prises en compte pour l'obtention du diplôme de l'UPEC selon les modalités définies avec le responsable pédagogique de votre département. La sélection se fait l'année précédant le séjour ; prévoyez votre candidature un an à l'avance.

### LES ACCORDS INTERNATIONAUX

#### EUROPE

Programme Erasmus +

La durée des séjours est d'un semestre (parfois 2) pendant lequel vous devez obtenir 30 crédits comme à l'UPEC. Il est possible de candidater à des aides à la mobilité. Attention aux délais de constitution des dossiers !

La Faculté LLSH a signé des accords Erasmus avec 86 universités de 23 pays.

Le programme comprend aussi des aides pour des stages dans des entreprises européennes.

#### ETATS-UNIS

Programme MICEFA

Programme de mobilité MICEFA (Mission interuniversitaire de Coordination des Echanges Franco-américains). Vous êtes admis à suivre des enseignements dans de nombreux campus pour un semestre ou une année universitaire ; quelques exemples : New York, Californie, Porto Rico etc.

Attention : il est impératif de candidater un an à l'avance !

Niveau d'anglais requis obligatoirement : connaissance attestée par le test TOEFL (213 points soit 80 points IBT qui doivent figurer dans le dossier de candidature).

\* Un accord spécifique existe aussi avec une université du Colorado : UCCS

#### CANADA

\* Programme CREPUQ

La Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ) a signé avec plus de 120 établissements français d'enseignement supérieur dont l'UPEC une convention permettant l'échange d'étudiants pour 2 semestres maximum dans tous les établissements d'enseignement supérieur au Québec.

Attention : il est impératif de candidater un an à l'avance !

\*Un accord spécifique existe aussi avec l'université anglophone de York (Ontario).

#### AUTRES DESTINATIONS

Départs possibles dans le cadre d'accords spécifiques appelés AIU :

« accord interuniversitaire »

· Amérique Latine : Mexique (Guadalajara, Puebla), Brésil, Argentine.

· Asie : Japon (Chiba, Yokohama)





### **Secrétariat des Lettres**

Campus centre, bâtiment i, 1ère étage, couloir I2, bureau 110

**01 45 17 11 41**  
**sec.lettres-llsh@u-pec.fr**

### **Université Paris-Est Créteil**

61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex  
Métro 8 : Créteil Université

**<http://lettres-sh.u-pec.fr>**

